



DÉLIBÉRATION

relative au renouvellement de la convention de recours au conseil médical en formation restreinte du CDG 14 par la MDPH – approbation et autorisation donnée au président de signer ladite convention

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LÉBOUCHER, Michel LÉCAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

Par délibération n°2023/016 adoptée par le conseil d'administration le 29/03/2023, le président a été autorisé à signer une convention de recours au conseil médical en formation restreinte du CDG 14 par la MDPH.

En effet, le statut de la MDPH ne permet pas une affiliation au Centre de Gestion du Calvados, mais concernant la gestion de ses agents contractuels de droit public, elle doit procéder, le cas échéant, à la saisine du conseil médical en formation restreinte.

C'est dans ce contexte que la MDPH souhaite renouveler la convention initialement conclue pour une nouvelle période de 3 années, soit jusqu'au 31 décembre 2029, afin que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados continue d'assurer le secrétariat du conseil médical formation restreinte pour l'ensemble de ses agents relevant du ressort de ce dernier.

VU le code général de la fonction publique,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention à intervenir avec la MDPH portant recours au conseil médical en formation restreinte du CDG14.

FIXE le coût 2026 à 468,25 euros par dossier soumis au conseil médical en formation restreinte.

AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout avenant à intervenir.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





DÉLIBÉRATION

relative aux concours et examens professionnels : arrêt du coût lauréat
Concours ATSEM PRINCIPAL de 2ème classe – session 2025

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LÉBOUCHER, Michel LÉCAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

Le Conseil d'Administration est amené autant que nécessaire à valider, par délibération, les coûts de concours et examens professionnels organisés par le CDG14.

Ces délibérations sont le constat des frais engagés pour une organisation et permettent ensuite de facturer les coûts lauréats inscrits sur les listes d'aptitude.

VU l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2024/031 du 10 juillet 2024 relative à l'harmonisation du calcul du coût des opérations de concours et examens organisés par les centres de gestion normands,

CONSIDERANT qu'il convient donc de fixer le coût lauréat pour le concours d'ATSEM principal de 2ème classe - session 2025

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARRETE le coût de revient d'un candidat reçu (coût lauréat) au concours d'ATSEM principal de 2ème classe - session 2025 - à 1769,40€.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





DÉLIBÉRATION

relative aux concours et examens professionnels : arrêt du coût lauréat
Concours REDACTEUR – session 2025

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LÉBOUCHER, Michel LÉCAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

Le Conseil d'Administration est amené autant que nécessaire à valider, par délibération, les coûts de concours et examens professionnels organisés par le CDG14.

Ces délibérations sont le constat des frais engagés pour une organisation et permettent ensuite de facturer les coûts lauréats inscrits sur les listes d'aptitude.

VU l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2024/031 du 10 juillet 2024 relative à l'harmonisation du calcul du coût des opérations de concours et examens organisés par les centres de gestion normands,

CONSIDERANT qu'il convient donc de fixer le coût lauréat pour le concours de REDACTEUR - session 2025 afin de permettre la facturation aux collectivités hors périmètre,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARRETE le coût de revient d'un candidat reçu (coût lauréat) au concours REDACTEUR - session 2025 - à 3116,60€.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





DÉLIBÉRATION

relative au rapport d'activité 2025 - Approbation

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LEBOUCHER, Michel LECAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

En application de l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président soumet aux membres du Conseil d'administration le rapport annuel d'activité pour 2025.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport d'activité établi pour l'année 2025.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





DÉLIBÉRATION

relative à l'organisation des élections professionnelles 2026 : fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès du CDG 14, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LÉBOUCHER, Michel LÉCAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

Par délibération n°2025/080 du 15 décembre 2025, prise après consultation des unions départementales et du comité social territorial (CST), le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de recourir au vote électronique pour l'organisation des élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026, dans la continuité du dispositif mis en œuvre lors des élections professionnelles de décembre 2022.

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses articles R.252-30 et suivants ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

CONSIDERANT que la consultation des organisations syndicales est intervenue lors des rencontres des 17 septembre 2025, 15 décembre 2025 et 30 mars 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 3 184 agents.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à sept (7) et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants des collectivités et établissements publics affiliés au CDG employant moins de 50 agents (et du CDG) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DECIDE le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics en relevant, sur toutes les questions sur lesquelles le CST émet un avis.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





DÉLIBÉRATION

relative à l'organisation des élections professionnelles 2026 : Création d'une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail au sein du Comité Social Territorial placé auprès du CDG14

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LÉBOUCHER, Michel LÉCAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

Comme le comité social territorial, la formation spécialisée comprend des représentants du personnel et des représentants des collectivités.

Le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée doit être le même que le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel siégeant au comité social territorial auquel il est rattaché, à savoir :

- 7 représentants titulaires du personnel,
- 7 représentants suppléants du personnel

Le nombre de représentants titulaires et suppléants des collectivités siégeant au sein de la formation spécialisée ne peut pas excéder le nombre de représentants désignés par les organisations syndicales.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L251-9, L253-6, L253-5 et R253-75,

Vu la délibération n°2026/033 en date du 20 mai 2026 fixant le nombre des représentants titulaires du personnel membres du comité social territorial,

CONSIDERANT la jurisprudence issue des jugements du Tribunal administratif d'Amiens (jugement du 18 décembre 2025, n° 2304196) ainsi que du Tribunal administratif de Melun (jugement du 29 janvier 2026, n° 2310841) ;

CONSIDERANT, par conséquent, qu'il est ainsi confirmé que la F3SCT est une émanation du Comité social territorial (CST) facultative pour les CST des Centres de gestion.

CONSIDERANT toutefois la volonté du CDG14 d'instituer, au sein du Comité social territorial, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, même en l'absence d'obligation légale,

CONSIDERANT la consultation des organisations syndicales le 30 mars 2026, et des unions départementales par voie de mail le jeudi 30 avril 2026 portant accord de désigner les membres titulaires et suppléants siégeant au CST du CDG auquel la formation spécialisée est rattachée.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND CONNAISSANCE de la jurisprudence et du caractère facultatif de la formation spécialisée dite F3SCT pour les CST des CDG.

DECIDE de créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du comité social territorial, en raison de risques professionnels particuliers.

M. le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de la Justice Administrative).

FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée de façon identique à celui fixé pour le même collège au CST, soit sept (7) membres et un nombre égal de représentants suppléants.

DECIDE de maintenir le paritarisme.

FIXE le nombre de représentants des collectivités et établissements publics titulaires au sein de la formation spécialisée de façon identique à celui fixé pour le même collège au CST, soit sept (7) membres et un nombre égal de représentants suppléants.

PRECISE que, compte tenu de l'absence d'obligation d'instituer une formation spécialisée pour les CST des CDG14, les membres désignés au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, représentants du personnel titulaires et suppléants, représentants des collectivités titulaires et suppléants, seront exactement identiques à ceux du Comité Social Territorial et qu'à défaut, il n'y aura pas de formation spécialisée.

RAPPELLE que ces désignations devront intervenir dans un délai d'un mois à compter de la proclamation des résultats des élections du CST

DECIDE de recueillir l'avis séparé des représentants des collectivités et établissements publics employeurs sur toutes les questions de la formation spécialisée et de leur donner voix délibérative.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





DÉLIBÉRATION

relative à l'organisation des élections professionnelles 2026 : délégation au
Président pour ester en justice

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LÉBOUCHER, Michel LÉCAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

Dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles prévues en décembre 2026, il est nécessaire d'anticiper la gestion d'éventuels contentieux pouvant survenir à différentes étapes du processus électoral.

Conformément à l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, le Président représente l'établissement en justice. Afin de garantir la réactivité et la sécurité juridique du Centre de Gestion en cas de litige lié à ces élections, il est proposé de lui déléguer expressément cette compétence pour cette période spécifique.

Cette délégation permettra, le cas échéant, d'engager toute action contentieuse ou de défendre les intérêts du Centre de Gestion devant les juridictions compétentes, ainsi que de recourir à un avocat si la situation le nécessite.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à représenter le Centre de Gestion pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en tant que de besoin.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





**Centre
de Gestion**
— Calvados —

DÉLIBÉRATION

relative aux finances - Compte de gestion 2025 - approbation

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LÉBOUCHER, Michel LÉCAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

Le compte de gestion élaboré par le comptable public retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Mais il comporte de surcroît :

1. Une balance générale de tous les comptes, notamment les comptes de tiers correspondant aux créanciers et débiteurs

2. Le bilan comptable qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Comme le compte administratif, le compte de gestion est soumis au vote du conseil d'administration qui doit constater la stricte concordance des deux documents.

En conséquence, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2025, étant fait observer que les résultats de ce compte concordent rigoureusement avec ceux du compte administratif.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





**Centre
de Gestion**
— Calvados —

DÉLIBÉRATION

relative aux finances – Compte administratif 2025

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 14 (le Président s'étant retiré)
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (14) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LEBOUCHER, Michel LECAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles régissant la présentation et l'approbation des comptes locaux ;

CONSIDERANT l'approbation du compte de gestion 2025 et l'intervention en séance de Monsieur CHARDRON, payeur public de la Paerie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados.

CONSIDERANT la présentation du compte administratif 2025

CONSIDERANT que les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion 2025

Après présentation du compte administratif 2025, **le Président s'est retiré et a cédé la présidence à Madame Lyliane RENAULT**

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Lyliane RENAULT, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de clôture 2024	Résultat de clôture 2025
Investissement	437 313.87 €	174 335.73 €	1 138 884.68 €	875 906.54€
Fonctionnement	6 316 082.10 €	5 631 790.19 €	2 511 522.39 €	1 827 230.48€
Total du budget			3 650 407.07 €	2 703 137.02 €

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





**Centre
de Gestion**
— Calvados —

DÉLIBÉRATION

relative aux finances – Affectation du résultat de l'exercice 2025

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LÉBOUCHER, Michel LÉCAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

Constatant que le compte administratif 2025 fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de : 1 827 230.48 €
- Un excédent de la section d'investissement de : 875 906.54 €

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 1 827 230.48 € en report à nouveau (002) sur la section de fonctionnement.

DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement, soit 875 906.54 € en excédent d'investissement reporté (001) sur la section d'investissement.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





**Centre
de Gestion**
— Calvados —

DÉLIBÉRATION

relative aux finances – Budget 2026 : approbation du Budget Supplémentaire

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LÉBOUCHER, Michel LÉCAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le projet de budget supplémentaire du budget principal du CDG14 pour l'exercice 2026 joint à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte les ajustements de crédits en dépenses et en recettes inscrits par chapitres et articles dans les documents annexés à la présente délibération et relatifs à la reprise des résultats de l'exercice 2025

PRECISE que le budget supplémentaire 2026 du budget principal est voté en équilibre aux montants ci-après :

- Section de Fonctionnement – Dépenses : **8 294 606.48 €**
- Section de Fonctionnement – Recettes : **8 294 606.48 €**

- Section d'investissement – Dépenses : **1 540 050.00 €**
- Section d'investissement – Recettes : **1 540 050.00 €**

AUTORISE le Président ou son représentant légal dûment désigné à exécuter la présente délibération et notamment à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à cette délibération.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





**Centre
de Gestion**
— Calvados —

DÉLIBÉRATION

relative aux finances – Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LEMBOUCHER, Michel LECAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

Le Président informe les membres du conseil d'administration que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

VU l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019

VU l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

VU l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « *dans la limite fixée à l'occasion du budget et sans dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance* ».

CONSIDERANT que la collectivité a adopté par la délibération n°2023/041 du conseil d'administration du 27/09/2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 5 % des dépenses réelles de chaque section.

DONNE tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





DÉLIBÉRATION

relative aux finances – Agirhe Concours : adhésion à la solution d'hébergement complet proposée par le GIP informatique des centres de gestion – approbation et autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°3 à la convention initiale d'adhésion aux applications du GIP

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LEBOUCHER, Michel LECAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de Gestion du Calvados,

Secrétaire de séance : Lyliane RENAULT

En complément de l'hébergement mutualisé du site d'inscription et à la maintenance de l'application, déjà mis en place, la prestation d'hébergement de l'application Agirhe Concours consiste à la mise à disposition sur une machine virtuelle mutualisée de la base de données locale Concours et de l'application Agirhe Concours, accessible pour les gestionnaires concours via un portail web, sans installation nécessaire sur le poste des utilisateurs.

VU la délibération n°2023-012 en date du 29 mars 2023, autorisant l'adhésion du Centre à la convention du GIP permettant l'utilisation de ses applications pour les années 2023-2024 et précisant une tacite reconduction pour les années 2025-2026.

VU la délibération n°2024/030 du 10 juillet 2024, relative à l'avenant n°1 permettant l'adhésion à l'application proposée par le GIP informatique des centres de gestion pour la comptabilité analytique.

VU la délibération n°2024/056 du 27 novembre 2024, relative à l'avenant n°2 à la convention d'adhésion aux applications du GIP informatique des CDG pour l'année 2025, relatif à l'ajout du logiciel IOTA.

VU le projet de convention et la simulation financière proposés par le GIP informatique des CDG,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion à la solution d'hébergement complet de l'application Agirhe concours proposée par le GIP informatique des centres de gestion

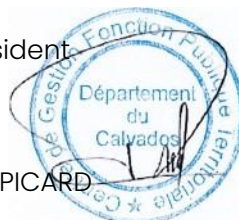
APPROUVE l'avenant n°3 à intervenir avec le GIP informatique

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





DÉLIBÉRATION

relative aux finances – Convention d'adhésion à la prestation RSSI du GIP informatique des CDG – approbation et autorisation donnée au Président de signer ladite convention

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LÉBOUCHER, Michel LÉCAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de

Le GIP a pour objectif d'accompagner les centres de gestion dans l'amélioration de leur niveau de sécurité informatique. Aussi, il propose une prestation d'accompagnement RSSI sur la base d'un forfait annuel pour une prestation sur 3 ans comprenant les étapes suivantes :

- Analyse des risques du SI
- Réponse aux risques informatiques
- Sensibilisation aux enjeux de la sécurité du SI
- Conformité NIS2

La mission d'accompagnement à la sécurisation des systèmes d'information s'élève, pour les CDG de 26 à 50 agents, à 5 000 €/an. Les frais de déplacement et d'hébergement seront soumis au préalable au CDG et refacturés au coût réel.

VU les préconisations de l'audit informatique rendues en janvier 2025 ;

VU le projet de convention proposé par le GIP informatique des CDG ;

CONSIDERANT les obligations découlant de la directive NIS2 en matière de cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information ;

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention à intervenir avec le GIP informatique

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





DÉLIBÉRATION

relative aux finances – Entretien des locaux : approbation du devis proposé
par l'UGAP et autorisation de signature

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LEMBOUCHER, Michel LECAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de

Dans le cadre de l'entretien des locaux du CDG14, et compte tenu de l'échéance du marché actuel, il est proposé de recourir aux prestations de la société « ONET propreté et services », par suite de la mise en concurrence et du marché porté par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) afin d'assurer la prestation dans des conditions optimales de qualité et de conformité.

VU le code des marchés publics,

VU le règlement interne de la commande publique,

VU le devis proposé, via l'UGAP, par ONET propreté et services,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le devis d'ONET propreté et services transmis via l'UGAP d'un montant de 29 784,35 € TTC.

AUTORISE le président à signer ledit devis ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la prestation ne concerne que le siège du CDG14 et ne s'applique pas aux bureaux loués au 4 avenue du Cambridge à Hérouville-Saint-Clair dont l'entretien fera l'objet d'un devis distinct et d'une décision du Président en application de la délibération n°2022/007, qui lui confère la délégation de signature du conseil d'administration.

PRECISE également que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président

Hubert PICARD





DÉLIBÉRATION

relative aux ressources humaines : Mise à jour du tableau des effectifs –
ouverture d'un poste de Rédacteur, à temps complet

Séance du 20 mai 2026

Le 20 mai 2026 à 14h30, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni à Hérouville-Saint-Clair, sous la présidence de Monsieur Hubert PICARD, président.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 2
- Excusés : 6

Etaient présents (15 dont M. PICARD, Président) :

Mesdames Fatima FOURE, Béatrice TURBATTE, Nathaly MONROCQ, Elisabeth MAILLOUX, Josiane MALLET et Lyliane RENAULT

Messieurs Jean-Luc MOTTAIS, Bruno LÉBOUCHER, Michel LÉCAPITAINE, Régis PICOT, Xavier MADELAINE, Claude FOUCHER, Jean-Luc GUINGOUAIN et Patrick LERMINE.

Membres représentés (2) :

Christine CABON par Lyliane RENAULT et Frédéric RENAUD par Patrick LERMINE

Etaient excusés (6) :

Mesdames Christine SALMON et Florence BOULAY

Messieurs Olivier PAZ, Laurent MAYEUX, Philippe BEHUET et Michel MARESCOT.

Formant la majorité en exercice.

En présence de M. Jean-Philippe CHARDRON, payeur public de la Paierie Départementale du Calvados, agent comptable du Centre de

Dans un contexte de tension croissante sur les métiers administratifs territoriaux, et en particulier sur les fonctions de secrétaire général(e) de mairie (SGM), les collectivités rencontrent des difficultés importantes pour faire face aux absences, surtout de courte durée.

Par ailleurs, depuis 2025, le centre de gestion anime, dans le cadre de ses missions obligatoires, le réseau départemental des SGM.

M. le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de la Justice Administrative).

L'agent en charge de l'animation du réseau, a sollicité un départ en retraite progressif (40%), il convient donc de prévoir la possibilité de modifier l'organisation de cette activité et d'en assurer tant la continuité que le développement sur la base de l'hypothèse de création d'un emploi de SGM itinérant.

Outre la participation à l'animation du réseau à hauteur de 40%, un second emploi de SGM expérimenté permettrait de proposer des missions de remplacement dans les collectivités afin de faire face aux situations les plus urgentes. Il s'agit là d'une hypothèse et la présente délibération portant création d'un emploi de réacteur à temps complet au tableau des effectifs n'est proposée qu'afin d'étudier toutes les pistes. Le recrutement ne pourra être engagé sans en assurer la soutenabilité financière pour le CDG sur la base des règles de financement des missions obligatoires par la cotisation obligatoire et des missions facultatives par une tarification spécifique.

VU l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de rétablissement,
VU l'article L332-8 et L332-14 du Code Général de la Fonction publique, l'emploi pourra être occupé par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus par les articles précités,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi permanent relevant du grade de rédacteur, à temps complet,

CONSIDERANT le tableau des effectifs,

Le Conseil administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

CREE un emploi de rédacteur, à temps complet, à partir du 1er juillet 2026.

PRECISE que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du centre de gestion du Calvados.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Hérouville, le 20 mai 2026,

Le président,

Hubert PICARD



M. le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de la Justice Administrative).



**CONVENTION RELATIVE AU SECRETARIAT
DU CONSEIL MEDICAL – FORMATION RESTREINTE
DES AGENTS TERRITORIAUX**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Entre

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados, représenté par Monsieur Hubert PICARD, Président, agissant en cette qualité et conformément à la délibération du conseil d'administration en date du

d'une part,

Et,

La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, représentée par Monsieur Cédric NOUVELOT, président, agissant en cette qualité conformément à l'arrêté du Président du conseil départemental du Calvados en date du 16 septembre 2025, dénommée ci-après « L'ETABLISSEMENT ».

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit.

Accusé de réception en préfecture 014-281400028-20260520-2026-029-DE Date de télétransmission : 28/05/2026 Date de réception préfecture : 28/05/2026

Objet de la convention :

Au titre du code général de la fonction publique, les centres de gestion assurent pour leurs agents, et pour l'ensemble des fonctionnaires et agents contractuels de droit publics des collectivités territoriales et établissements publics affiliés, le secrétariat du conseil médical (formation restreinte et formation plénière).

Le Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Calvados emploie exclusivement des agents contractuels de droit public.

Le statut de la MDPH ne permet pas une affiliation au Centre de Gestion du Calvados, mais concernant la gestion notamment de ses agents contractuels de droit public, elle doit procéder le cas échéant à la saisine du conseil médical en formation restreinte.

C'est dans ce contexte que l'ETABLISSEMENT signataire de la présente convention a souhaité confier au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados le **secrétariat du conseil médical en formation restreinte pour l'ensemble de ses agents** relevant du ressort de ce dernier.

La présente convention a pour objet de régler les modalités de fonctionnement de cette instance, le rôle du centre de gestion et celui de l'ETABLISSEMENT.

PARTIE I. LE CONSEIL MEDICAL - formation restreinte

I. COMPETENCES DU CONSEIL MEDICAL - formation restreinte

Le conseil médical - formation restreinte est constitué par arrêté du préfet du département.

Le conseil médical départemental est chargé de donner des avis à l'autorité compétente, dans les conditions fixées notamment par le décret n°87-602 du 30 juillet 1987.

Les compétences du conseil médical concernent l'aptitude physique, l'octroi de certains congés de maladie, le placement en disponibilité d'office, les conditions de réintégration.

Pour rappel, la consultation obligatoire de la formation restreinte pour avis est prévue notamment dans les cas suivants (art 5 I du décret 87-602 et article 88-145) :

- L'octroi d'une première période de congé grave maladie (CGM) (article 5 I, 1^o du décret 87-602) ;
- Le renouvellement du CGM après épuisement de la période rémunérée à plein traitement (article 5 I, 2^o du décret 87-602) ;
- La réintégration à expiration des droits à congés pour raison de santé de CGM (article 5 I, 3^o du décret 87-602)
- Tous les autres cas qui viendraient à être prévus par des dispositions réglementaires (art 5 I 8^o du décret 87-602), notamment le placement de l'agent contractuel en congé sans traitement (art. 13 décret n°88-145 du 15 février 1988)

Une consultation de la formation restreinte uniquement en cas de contestation d'un avis médical rendu par un médecin agréé est prévu notamment dans les cas suivants (art 5 II du décret 87-602) :

- Lors de l'admission des candidats aux emplois publics dont les fonctions exigent des conditions de santé particulières (art 5 II, 1° du décret 87-602) ;
- Maintien en activité au-delà de la limite d'âge (art. 4 du décret n°2009-1744 du 30 décembre 2009)
- Lors de l'octroi, le renouvellement d'un congé pour raison de santé, la réintégration à l'issue de ces congés (art 5 II, 2° du décret n°87-602)
- Lors de la visite de contrôle durant un congé de maladie (contrôle pouvant intervenir à tout moment) (art 15 du décret n°87-602 et art 12 du décret n°88-145)
- Lors de la visite de contrôle d'un CGM (pendant la période à demi-traitement, examen médical par le médecin agréé au moins 1 fois par an) (art. 34 du décret n°87-602)

Le conseil médical formation restreinte pourra aussi être saisi dans tous les autres cas prévus par des textes législatifs ou réglementaires.

Le conseil médical formation restreinte peut recourir, s'il y a lieu, au concours d'experts pris en dehors de lui. Ceux-ci doivent être choisis selon leur qualification sur la liste des médecins agréés. S'il ne se trouve pas dans le département un ou plusieurs des experts dont l'assistance a été jugée nécessaire, le conseil fait appel à des experts professant dans d'autres départements.

Les médecins agréés saisis pour expertise rendent un avis écrit. Ils peuvent assister au conseil médical avec voix consultative.

Un médecin membre du conseil médical intervenu sur un dossier en qualité d'expert ne peut pas prendre part au vote sur ce dossier.

II.OBLIGATION DES PARTIES

1. LE CENTRE DE GESTION

Le secrétariat administratif est assuré par le centre de gestion qui :

- Élabore le calendrier annuel des réunions,
- Met à disposition de la collectivité/établissement, un formulaire électronique de saisine du conseil,
- Réceptionne le dossier de saisine, vérifie les pièces reçues et demande des éléments complémentaires le cas échéant,
- Enregistre la demande complète adressée par la collectivité/l'établissement,
- Demande par écrit à l'agent de prendre rendez-vous avec l'expert compétent,
- Informe l'établissement de la demande d'expertise sans mention de la spécialité,
- Assure le suivi de l'expertise (relance du médecin, demande d'éléments complémentaires, collecte du compte rendu...),
- Instruit le dossier,

Accusé de réception en préfecture 014-281400028-20260520-2026-029-DE Date de télétransmission : 28/05/2026 Date de réception préfecture : 28/05/2026

- Inscrit le dossier à l'ordre du jour de la réunion du conseil médical après la constitution du dossier complet,
- Transmet aux membres du conseil médical :
 - la convocation à la séance,
 - l'ordre du jour,
 - les dossiers,
- Informe le médecin du service de médecine préventive de l'employeur,
- Informe l'agent 10 jours au moins avant la réunion :
 - la date à laquelle le conseil médical examinera son dossier,
 - ses droits concernant la communication de son dossier et la possibilité de faire entendre le médecin de son choix,
 - voies de recours possibles devant le conseil médical supérieur.
- Assiste aux réunions et rédige le compte rendu,
- Calcule et verse les indemnités dues aux médecins généralistes et aux spécialistes présents (déplacement et séance) sur la base de la délibération ad-hoc du centre de gestion,
- Établit le procès-verbal de la réunion,
- Notifie l'avis du conseil médical à l'établissement, et à l'agent dans le respect du secret médical, par tout moyen permettant de conférer une date certaine à cette notification,
- Assure la veille réglementaire, le suivi de la doctrine et de la jurisprudence concernant les domaines d'attribution du conseil médical,

Le président du conseil médical départemental, assisté du secrétariat, instruit les dossiers soumis au conseil médical. Il peut confier l'instruction de dossiers aux autres médecins membres du conseil. Le médecin chargé de l'instruction :

- Apprécie le recours à un expert,
- Oriente l'agent vers un expert compétent
- Répond aux sollicitations des médecins experts et aux demandes du corps médical en général

A la demande de l'établissement, le centre de gestion établit un récapitulatif de l'activité du secrétariat du conseil médical qui indique notamment :

- Le nombre de dossiers inscrits aux séances,
- Le nombre de dossiers par spécialité,
- La répartition des dossiers entre collectivités,
- Les coûts globaux et les coûts par collectivités.

En outre, via son outil informatique mis à disposition de l'établissement, le centre de gestion informe l'ETABLISSEMENT de :

- L'état du dossier (complet, pièces manquantes s'il est incomplet),
- La date initiale de saisine,
- La date à laquelle le dossier est complet (une fois par exemple la réception, suite à la demande du secrétariat, du certificat médical initial dûment renseigné par le médecin traitant sur la pathologie de l'agent),
- La date de prise de rendez-vous avec l'expert,
- La date de l'expertise,
- Coordonnées de l'expert,
- La date de réception du compte rendu de l'expertise par le **CoDi**

Accusé de réception en préfecture 014-281400028-20260520-2026-029-DE @Di@ Télétransmission : 28/05/2026 Date de réception préfecture : 28/05/2026
--

- La date de la séance du conseil médical où est inscrit le dossier,
- La pré instruction du dossier,
- L'avis émis par le conseil médical.

2. L'ETABLISSEMENT

L'ETABLISSEMENT :

- Saisit le conseil médical en complétant le formulaire électronique accessible via internet mis à sa disposition par le centre de gestion. Il indique notamment les coordonnées de l'agent, celles de son médecin traitant et celles du médecin du travail afin que le secrétariat puisse contacter l'agent et réaliser les démarches auprès des experts médicaux,
- Réalise les démarches auprès des experts médicaux lorsqu'il ne fournit pas les coordonnées de son agent au secrétariat du conseil médical,
- Transmet au secrétariat toutes les pièces utiles aux médecins du conseil médical pour qu'ils puissent émettre un avis éclairé,
- Informe le secrétariat du conseil médical des décisions qu'il prend et qui ne sont pas conformes à son avis,
- Continue à prendre directement en charge les frais d'expertise,
- Rembourse au centre de gestion les frais de fonctionnement du secrétariat du conseil médical au vu de l'état qu'il lui fournit.

III. CONDITIONS FINANCIERES

L'ETABLISSEMENT rembourse au centre de gestion les frais qu'il avance pour assurer le secrétariat de son conseil médical.

La charge de fonctionnement du secrétariat est répartie entre les collectivités et établissements, proportionnellement au nombre de dossiers traités et selon la spécialité du médecin concerné par l'affection de l'agent, chaque année pour l'exercice écoulé, au vu du bilan dressé par le centre de gestion, conformément à la délibération de son conseil d'administration.

Pour l'année 2026, le tarif, au regard des éléments de comptabilité du centre de gestion, est fixé à 468,25 euros par dossier soumis au conseil médical – formation restreinte.

Ce montant est révisable chaque année en fonction des coûts réels établis par le centre de gestion et du nombre total de dossiers examinés par le conseil médical en formation restreinte.

PARTIE 2. LES CONDITIONS GENERALES

I. RESILIATION

L'une ou l'autre des parties pourra dénoncer la présente convention, à compter du 2^{ème} anniversaire de sa signature, sur demande justifiée parvenue par courrier recommandé six mois au moins avant la date d'effet de la dénonciation.

II. DATE D'EFFET DE LA CONVENTION

Sauf application de l'article I de la Partie 2., la présente convention prend effet dès sa signature pour l'ETABLISSEMENT et cesse de produire ses effets au 31 décembre 2029.

III. REVISION ET LITIGE

La présente convention pourra faire l'objet d'avenants, en raison notamment d'un changement significatif dans les textes législatifs ou réglementaires encadrant le fonctionnement des instances médicales ou pour l'aménagement des conditions financières.

Tout litige résultant de l'application de la présente convention fera l'objet d'une tentative d'accord amiable entre les parties. A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Caen.

Fait à Hérouville Saint Clair, le

Le Président du Centre de Gestion
Du Calvados

Hubert PICARD

Le Président de la MDPH du Calvados

Cédric NOUVELOT

Accusé de réception en préfecture 014-281400028-20260520-2026-029-DE Date de télétransmission : 28/05/2026 Date de réception préfecture : 28/05/2026



282 Inscrits

25 Postes

25 Lauréats

Libellé des charges communes	Coût en €
1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction et fournitures diverses	
- Les tirages (règlement intérieur, sujets, documentation, dossiers d'inscription...) - L'achat des copies et du papier, le coût de préparation des copies d'examen - Les courriers et les affranchissements	1410 €
Sous-total	1410 €
2- Publicité	
2-1 Avis presse	/
3- Location de salles	
3-1 Location de salles	8711,64 €
3-2 Location de matériel	/
Sous-total	8711,64 €
4- Coûts salariaux	
4-1 Coûts salariaux et divers	19558,45 €
4-2 Surveillance des épreuves	539,63 €
4-3 Honoraires médicaux (candidats handicapés)	90 €
Sous-total	20188,08 €
5- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys	
5-1 Rémunération des intervenants (élaboration de sujet, correction des copies, intervention orale, réunion d'admissibilité et d'admission.)	5380,42 €
5-2 Frais de repas	850 €
5-3 Frais de déplacement et d'hébergement	339,14 €
Sous-total	6569,56 €
6- Charges de structure et de gestion courante	
6-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, indemnités élus, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	7375,85 €
Sous total	7375,85 €
TOTAL GENERAL	44235,13 €

Coût par inscrit : 156,93 € (Pour 282 inscrits)

Coût par lauréat : 1769,40 € (Pour 25 lauréats)



407 Inscrits

20 Postes

20 Lauréats

Libellé des charges communes	Coût en €
1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction et fournitures diverses	
- Les tirages (règlement intérieur, sujets, documentation, dossiers d'inscription...) - L'achat des copies et du papier, le coût de préparation des copies d'examen - Les courriers et les affranchissements	2035 €
Sous-total	2035 €
2- Publicité	
2-1 Avis presse	/
3- Location de salles	
3-1 Location de salles	17167,32 €
3-2 Location de matériel	/
Sous-total	17167,32 €
4- Coûts salariaux	
4-1 Coûts salariaux et divers	19558,45 €
4-2 Surveillance des épreuves	3638,37 €
4-3 Honoraires médicaux (candidats handicapés)	90 €
Sous-total	23286,82 €
5- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys	
5-1 Rémunération des intervenants (élaboration de sujet, correction des copies, intervention orale, réunion d'admissibilité et d'admission.)	8562,41 €
5-2 Frais de repas	737,80 €
5-3 Frais de déplacement et d'hébergement	174,76 €
Sous-total	9454,97 €
6- Charges de structure et de gestion courante	
6-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, indemnités élus, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	10388,05 €
Sous total	10388,05 €
TOTAL GENERAL	62 332,16 €

Coût par inscrit : 153,15 € Pour 407 inscrits

Coût par lauréat : 3116,60 € Pour 20 lauréats



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CALVADOS
Votre partenaire de proximité et tiers de confiance

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

LE BUREAU

Hubert PICARD
Président

Josiane MALLET
1ère vice-présidente
Instances paritaires (CAP & CCP)

Laurent MAYEUX
2ème vice-président
Santé, sécurité, prévention,
protection sociale & CST

Christine CABON
3ème vice-présidente
Emploi, formation
& missions temporaires

Frédéric RENAUD
4ème vice-présidente
Concours & examens professionnels

Christine SALMON
Membre du bureau

Béatrice TURBATTE
Membre du bureau

Bruno LÉBOUCHER
Membre du bureau



Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026



TITULAIRES

Représentants des communes :

1. PICARD Hubert
2. PAZ Olivier
3. MALLET Josiane
4. MARESCOT Michel
5. GODARD Jackie
6. TURBATTE Béatrice
7. RENAUD Frédéric
8. MADELAINE Xavier
9. MAYEUX Laurent
10. FOUCHER Claude
11. MOTTAIS Jean-Luc
12. BEHUET Philippe
13. GUINGOUAIN Jean-Luc
14. RENAULT Lyliane
15. BOULAY Florence
16. CABON Christine
17. SALMON Christine
18. PICOT Régis
19. MAILLOUX Elisabeth
20. FOURE Fatima

Maire délégué de Clinchamps/Orne
Maire de Merville Franceville
Maire-Adjoint de Mondeville
Maire de Villerville
Conseiller Municipal de Val d'Arry
Maire-Adjoint de Rosel
Maire de Tour en Bessin
Maire d'Amfreville
Maire de Manerbe
Conseiller municipal St Ouen du Mesnil Oger
Maire de May sur Orne
Maire-Adjoint de Deauville
Maire de Langrune/mer
Maire-Adjoint de Colleville Montgomery
Maire de Le Castelet
Maire-Adjoint de Bayeux
Maire de les Monts d'Aunay
Maire-Adjoint de Vire Normandie
Maire de Croisilles
Maire-Adjoint de Authie

Représentants des établissements :

21. LECAPITAINE Michel
22. MONROCQ Nathaly
23. LEBOUCHER Bruno

Conseiller communautaire de la CDC Pays de Falaise
Vice-Présidente de la CDC Val es Dunes
Vice-Président de la CA Lisieux Normandie

SUPLÉANTS

Représentants des communes :

1. GIRARD Henri
2. DELAUNAY Martine
3. GUEGUENIAT Franck
4. DE WINTER Damien
5. LERMINE Patrick
6. PUBREUIL Nicolas
7. PATARD-LEGENDRE Michel
8. MARTIN Patrice
9. LAURENCE Marie-Claire
10. ROSE Dominique
11. DECLOMESNIL Alain
12. JOUAULT Denis
13. MOUNIER Pierre
14. LEMOINE Sandrine
15. LEU Gérard
16. JAMET Danièle
17. ROMAGNE Sandrine
18. FAUVEL Michel
19. ANDRE Renée
20. COLIN Olivier

Maire d'Evrecy
Conseillère municipale d'Amayé sur Orne
Maire d'Epron
Maire-Adjoint de Giberville
Maire de Cresserons
Maire-Adjoint de Honfleur
Maire de Ifs
Maire de Valambray
Maire-Adjoint de Fontenay le Pesnel
Maire de Laize-Clinchamps
Maire de Souleuvre en Bocage
Maire de Landelles et Coupigny
Maire-Adjoint de Valorbiquet
Maire-Adjoint de Bernières-sur-Mer
Maire de Ponts sur Seulles
Conseillère municipale de Saint Pierre en Auge
Maire de Grainville Langannerie
Maire de Canchy
Maire-Adjoint de Livarot Pays d'Auge
Maire de Houlgate

Représentants des établissements :

21. LAGALLE Philippe
22. GUIBET Jean-Noël
23. VAY Bruno

Vice-Président de la CDC Cingal - Suisse Normande
Vice-Président de la CDC Isigny Omaha intercom
Vice-Président de la CDC Terre d'Auge

Accusé de réception en préfecture
2026-20260520-2026-032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

LES RENDEZ-VOUS DE L'ANNÉE 2025

JANVIER

- Intervention sur la Marque Employeur « **Expérience candidat** »
- **2 webinaires Relyens**

FÉVRIER

- Intervention à l'Université de Caen : **promotion les métiers de la FPT et la Licence Pro MACT**

MARS

- Réseau des SGM : **lancement du groupe Teams**
- Atelier : **prévention des violences externes**


MAI

- 5 ateliers GRH : **recrutement des agents contractuels**
- 2 webinaires : **la PSC - santé**
- 2 réunions d'information sur **l'assurance statutaire**

AVRIL

- **Salon des collectivités**
- **Réseau des AP / CP & atelier**
- Webinaire : **"Papripact"**

JUIN

- Bilan de **formation Secrétaire Générale de Mairie**
- Réseau des SGM : **Webinaire « Le conseil municipal : fonctionnement et bonnes pratiques »**
- **Job dating** à Hérouville Saint Clair 




SEPTEMBRE


- **Forum CARSAT**
- Ateliers des SGM : **« Les élections municipales »**
- Webinaire : **présentation des missions ACFI**
- **Salon de la prévention**



NOVEMBRE

- **Intervention pour France Travail**
- **Intervention auprès des étudiants** du « DU Instructeur du droit des sols » de l'Université de Caen 

OCTOBRE

- **Matinée d'information sur la Médiation Préalable Obligatoire**
- **4ème édition de la Conférence Régionale de l'Emploi Territorial** : "Gérer les ressources humaines : mission impossible"
- Co-organisation du **congrès national ANDCDG à Houlgate** 



Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

SERVICES GÉNÉRAUX



ACCUEIL & SECRÉTARIAT

En 2025, le Centre de Gestion du Calvados a reçu **5 676 appels**.

NOUVEAUTÉ 2025



Face au développement de nos missions et à l'augmentation des appels quotidiens, nous avons repensé notre accueil téléphonique afin de toujours mieux répondre à vos besoins avec le **standard à chiffres**.

COMMUNICATION



1
Site
internet

120 actualités publiées en 2025.

Chaque mois, une newsletter adressée aux **1039 abonnés**.



1 535
Abonnés
Linkedin

- **56 763 impressions**
- **39 commentaires**
- **23 republications**



75
Publications
Linkedin

Thématiques clés :
événements professionnels, ateliers et formations, offres d'emploi et projets du CDG14...

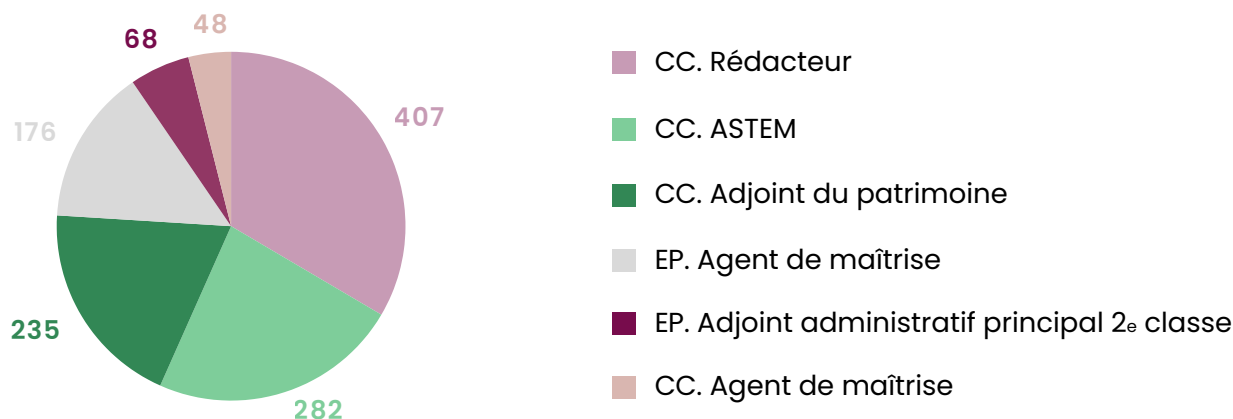
La fréquence moyenne est de **1 à 2 publications** par semaine.

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

CONCOURS & EXAMENS PROFESSIONNELS

- 1 À l'échelle Grand Ouest, le concours d'adjoint du patrimoine.
- 2 À l'échelle de la Normandie, le concours d'agent de maîtrise.
- 3 Pour les 3 départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

RÉPARTITION DES 1 218 DOSSIERS INSTRUITS EN 2025

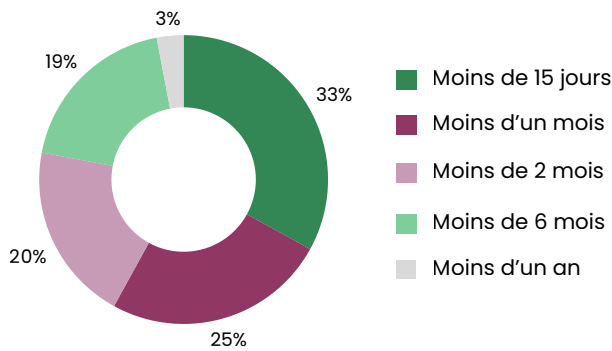


REMPACEMENT & MISSIONS TEMPORAIRES

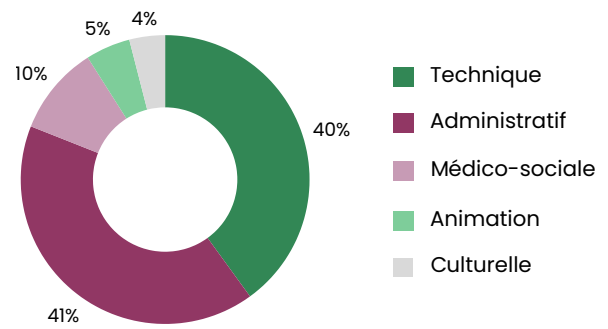
	2025	Comparaison N-1
Heures facturées	75 425 heures	- 13,44%
Nombre de missions	536	- 11,26%
Demandes pourvues	359	- 15,33%
Durée moyenne d'une mission sur la base d'un temps complet	20,1 jours	- 2,47%
Agents rémunérés ayant eu au moins un contrat	199 agents	- 4,78%

Accusé de réception en préfecture
 014-281400028-20260520-2026-032-DE
 Date de télétransmission : 28/05/2026
 Date de réception préfecture : 28/05/2026

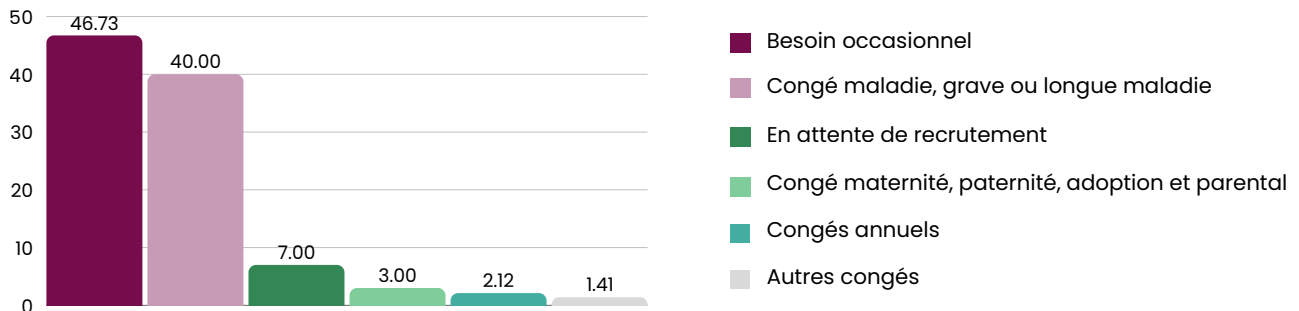
DURÉE DES MISSIONS



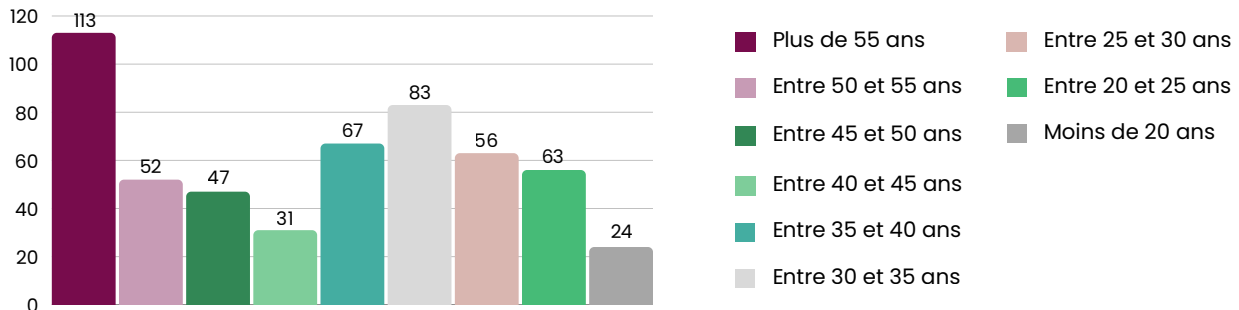
CONTRATS PAR FILIÈRE



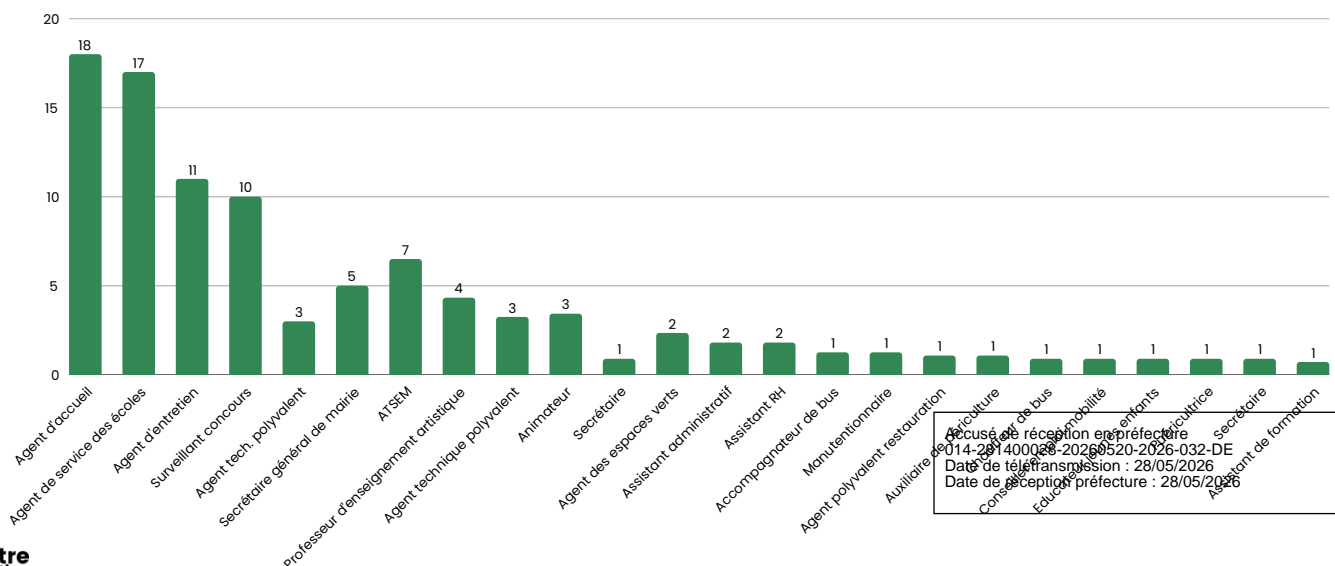
MOTIFS DES DEMANDES AU SERVICE REMPLACEMENT



RÉPARTITION DES AGENTS SOUS CONTRAT PAR TRANCHE D'ÂGE



NOMBRE DE CONTRATS EN FONCTION DES MÉTIERS



Recusé de réception en préfecture
 014-201400026-20260520-2026-032-DE
 Date de télétransmission : 28/05/2026
 Date de réception en préfecture : 28/05/2026

FORMATION SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

Chaque année, le CDG 14 propose une formation de 3 mois qui prépare les demandeurs d'emploi aux fonctions de secrétaire général de mairie dans les communes rurales et aux métiers administratifs dans les collectivités de taille plus importante.

En partenariat avec France Travail, cette formation en alternance, rémunérée et gratuite est co-financée par la Région de Normandie dans le cadre du dispositif « une formation, un emploi ».

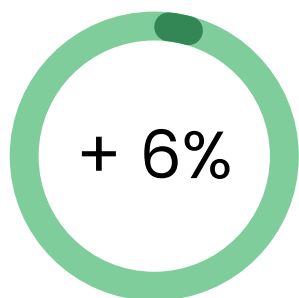
En 2025, sur **16 stagiaires**, **15 étaient en emploi** à la sortie de formation.

Le taux de satisfaction en fin de formation s'élève à **93.75 %**.



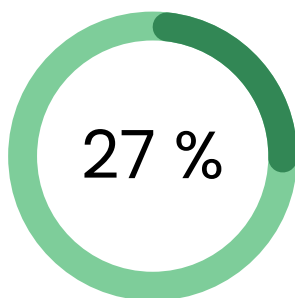
EMPLOI & ATTRACTIVITÉ

BOURSE DE L'EMPLOI



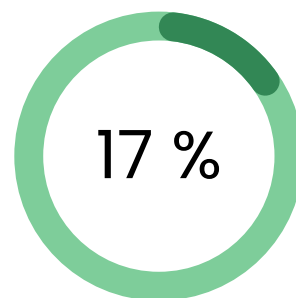
Près de **3 200 offres** publiées en 2025.

EMPLOI-TERRITORIAL.FR



Plus de **1 900 profils** ont été reçus pour le département, soit **+27 %** par rapport à 2024.

ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ



En 2025, plus de **70 agents** ont bénéficié de cet accompagnement.

PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT (PPR)

En 2025, **18 conventions** ont été signées par le CDG 14 pour accompagner des agents titulaires reconnus inaptes à leurs fonctions vers un nouvel emploi public adapté à leur état de santé.

AIDE AU RECRUTEMENT DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

En 2025, **3 collectivités** de moins de 3 500 habitants ont été accompagnées par le CDG dans la procédure de recrutement de leur secrétaire général de mairie.

Casier de réception en préfecture
014-281409028-20250520-2026-032-DE
Date de création / révision : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026



ATTRACTIVITÉ

Job Dating 2025 : une journée riche en rencontres et en opportunités !

Le 12 juin 2025 à Hérouville-Saint-Clair, le service Emploi & attractivité a eu le plaisir de réunir **18 collectivités et partenaires** pour une session de job dating dynamique.

Une édition marquée par des échanges rapides mais qualitatifs et par la **richesse des profils rencontrés**.

Avec **470 candidats présents**, les recruteurs ont pu identifier de nombreux talents à recontacter.

INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE PARTENARIATS

Université de Caen, auprès d'une quarantaine d'étudiants

- Promotion des métiers de la FPT et de la licence professionnelle Métiers des Administrations et des Collectivités Territoriales
- Echanges sur le recrutement et la recherche d'emploi dans la FPT auprès des doctorants, futurs instructeurs du droit des sols

France Travail, à l'attention de demandeurs d'emploi afin de promouvoir la FPT, les métiers et les modes d'accès.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'EMPLOI TERRITORIAL

Le 2 octobre 2025, s'est tenue la 4^{ème} édition, co-organisée par les CDG Normands, à Bretteville sur Laize, sur le thème : « **Gérer les ressources humaines : mission impossible ?** ».

Plus de **70 participants** ont pu participer à l'atelier « **Anticipons l'usure professionnelle !** » et à une conférence de Gabrielle Halpern, docteure en philosophie : une intervention stimulante sur les transformations du travail public à l'heure de l'intelligence artificielle, des enjeux d'attractivité et des grandes transitions actuelles.

ANIMATION RÉSEAU DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE

Animé par une secrétaire générale de mairie expérimentée, ce réseau réunit **174 membres**, notamment via un groupe Teams dédié.

Objectifs :

- Faciliter les échanges entre homologues
- Mettre à disposition une base documentaire partagée et des fiches outils
- Offrir un espace de questions/réponses
- Assurer une veille juridique spécifique

Temps forts de l'année :

- Webinaire « Le conseil municipal : fonctionnement et bonnes pratiques » – **56 participants**
- Ateliers « Les élections municipales » – **143 participants**
- Mission de tutorat individualisé au sein d'une mairie affiliée

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

GESTION DES CARRIÈRES

8 702
Stagiaires
Titulaires

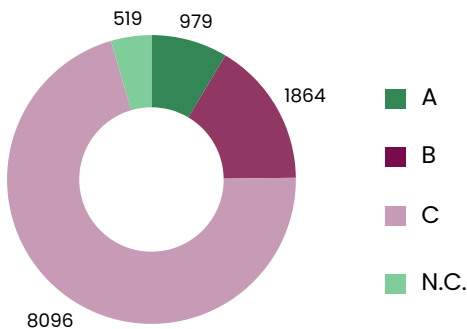
73
Contractuels
Droit privé

2 223
Contractuels
Droit public

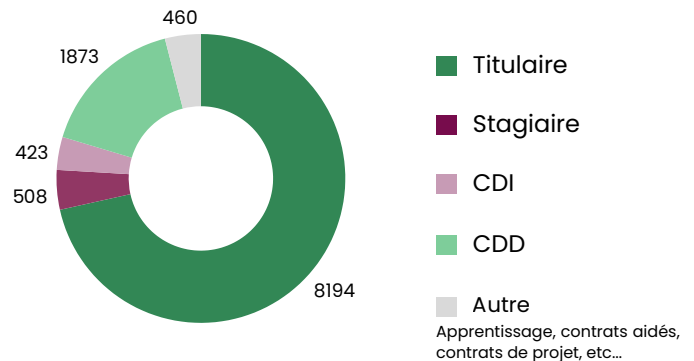
11 458
Agents
actifs

460
Autres types
de contrats

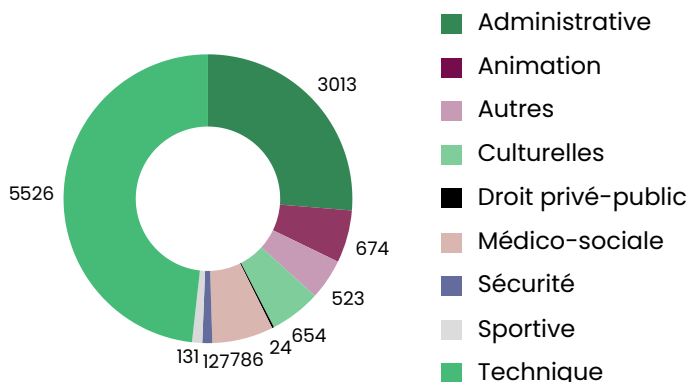
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE



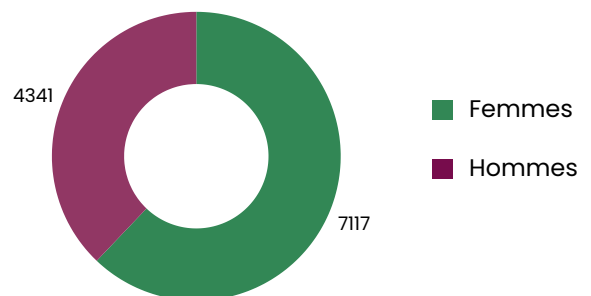
RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRATS



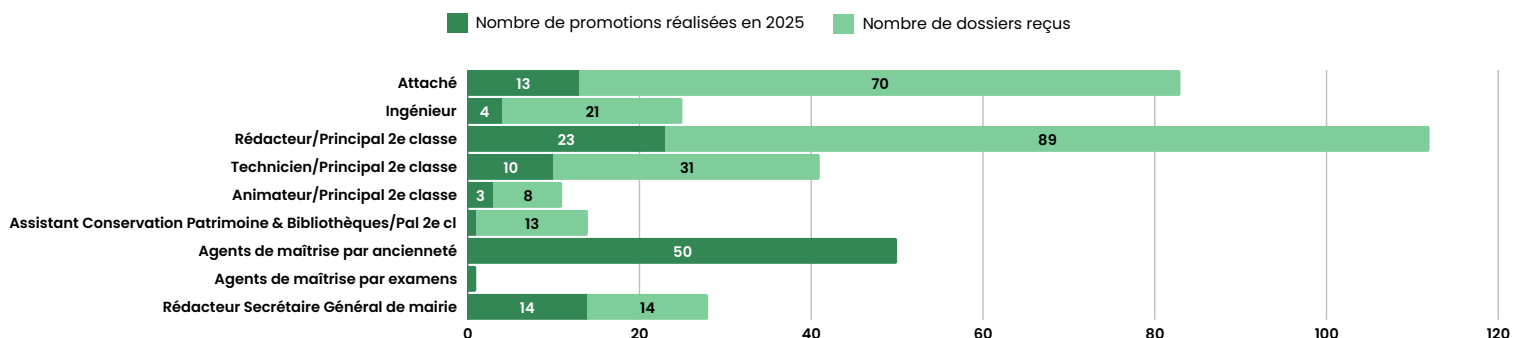
RÉPARTITION PAR FILIÈRE



RÉPARTITION HOMMES / FEMMES



PROMOTION INTERNE



5 réunions d'information sur le thème "recrutement des agents contractuels"
(CDG14, Bayeux, Livarot, Vire, Honfleur)

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

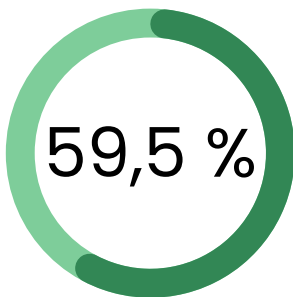
FINANCES & COMPTABILITÉ

En 2025, **1 872 mandats** et **1 448 titres traités**.



Section	Montant réalisé
Dépenses de fonctionnement	6 316 082 €
Recettes de fonctionnement	5 631 790 €
Dépenses d'investissement	437 313 €
Recettes d'investissement	174 335 €

RAPPORT SOCIAL UNIQUE



CAMPAGNE RSU 2024

Selon l'application données-sociales, **484 collectivités** ont renseigné leur enquête, représentant un taux de RSU « validés » de **59.5%** soit une hausse de **25%** par rapport à 2023.

Chaque année, le RSU doit **obligatoirement** être réalisé par toutes les collectivités et tous les établissements publics.

Le CDG 14 met à disposition des **collectivités des analyses**. La synthèse issue du RSU est un **document synthétique** de 5 pages qui reprend l'essentiel des indicateurs :

- Les effectifs
- Le poids de la masse salariale
- Le taux d'absentéisme
- Le pourcentage d'agents formés...

Cette synthèse peut être complétée par des **focus thématiques** sur la rémunération, l'absentéisme, RPS ou encore le RASSCT.



Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

INSTANCES MÉDICALES

FORMATION RESTREINTE

Dossiers examinés en 2025

399

(393 en 2024)

FORMATION PLÉNIÈRE

Dossiers examinés en 2025

167

(145 en 2024)

- ✓ Depuis 2022, le nombre de saisines liées aux demandes de retraite pour allocation temporaire d'invalidité a augmenté de 37%.
- ✓ Coopération entre le CDG et l'association de médecine agréé pour la tenue de réunions.
- ✓ Mise en place d'une réunion annuelle et d'un échange entre les secrétarits des instances médicales des CDG normands pour harmoniser les pratiques.
- ✓ En septembre 2025, rencontre d'agents en vue de leur reprise ou afin d'envisager leur avenir professionnel après un long arrêt maladie lors du forum CARSAT.

PRÉVENTION, SANTÉ & HANDICAP

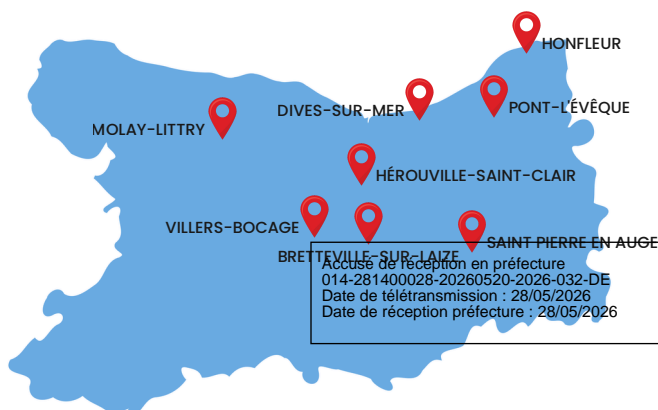
Le pôle compte : une responsable, un conseiller de prévention, un ergonomiste, une chargée des assurances, un ACFI, un médecin, une infirmière en santé au travail et une assistante du service santé au travail.



Sur près de **1 500 demandes**, par téléphone ou par mail, adressées aux agents du pôle, les principales questions ont porté sur :

- L'assurance statutaire (50 appels et 400 mails)
- La protection sociale complémentaire (105 appels PSC et 750 mails)
- La médecine du travail
- Le document unique d'évaluation des risques (DUERP)
- Les risques psychosociaux dont la mise en œuvre du référent signalement des actes de violences
- Le maintien dans l'emploi des agents avec restrictions médicales ou disposant d'une RQT
- La conduite d'engins et de véhicules

LIEUX DE CONSULTATIONS :



MEDECINE PREVENTIVE PLURIDISCIPLINAIRE



52 collectivités et établissements adhérents

1 800 agents (854 visites)

+ les agents de la Région exerçants dans le Calvados (388 visites)



46 nouvelles adhésions

+1 000 agents

+ les agents de la Région exerçants dans le Calvados



SENSIBILISATIONS

Exposition au bruit

Giberville

18/06/2025

15 agents

Honfleur

30/06/2025

2 groupes de 15 agents

Mois sans tabac

Cingal Suisse Normande

31/10/2025

7 RDV individuels

AD Normandie

18/11/2025



RÉFÉRENTE HANDICAP DU CDG 14

En 2026, l'**intégration d'une référente handicap** vient renforcer le pôle et consolider l'accompagnement des collectivités sur les enjeux d'inclusion !



JOURNÉE DE LA PREVENTION

16 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
014-28140028-20250916_2025-062-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

12 partenaires



ERGONOMIE

63 jours d'intervention :

- 56 études de poste et de locaux
- 6 rendez-vous conseils



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Aide à la constitution de **40 dossiers de saisine du CST** relatifs à la santé, la sécurité au travail et aux conditions de travail et **21 déclarations d'information d'accident de service/du travail**.

8 participations aux réunions du CST

2 assistances aux délégations du CST



PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL - PSY VACATAIRES

3 jours d'intervention hors convention santé au travail

39 rendez-vous individualisés

Référent Signalement des actes de violence et de discrimination :

- **189 conventions** en cours
- **4 signalements** traités en 2025



ACFI

38 conventions en cours & **50 jours d'intervention**

24 rendez-vous de présentant la mission ISST

Atelier "Prévention des violences externes" - **50 participants**

Atelier du réseau assistants et conseillers de prévention

Webinaire PAPRI Pact - **15 participants**

2 présentations des missions de l'ACFI



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Prévoyance :

- **237 collectivités** inscrites sur la convention prévoyance
- **1 849 adhésions** d'agents sur la convention prévoyance

Santé :

- **123 collectivités** inscrites sur la convention santé
- **516 adhésions** d'agents sur la convention santé
- **2 webinaires** les 28/04 et 20/05 2025 - **47 participants**



ASSURANCE STATUTAIRE

2 webinaires sur le fonctionnement de l'espace client Relyens

2 réunions d'information en visio conférence & **20 rendez-vous individualisés**

Séminaire Relyens - Management des risques à Olivet

COPIL Relyens les 24 & 25 novembre 2025



127 collectivités soit 219 contrats :

- 2 285 agents CNRACL
- 581 agents IRCANTEC

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

+ **31 collectivités**



SERVICE JURIDIQUE

	2025	2024	Comparaison N-1
Consultations juridiques par voie téléphonique	559	796	-29,77%
Conseils ou avis juridiques par mail	1 311	1 439	- 8,89%
Rendez-vous avec les collectivités	18	24	- 25%
Veilles juridiques bimestrielles (lois, décrets, circulaires...)	6	6	=
Actualités publiées sur le site internet	4	9	- 55,6%

- Calcul et suivi des droits syndicaux (décharge et autorisation absence)
- **19 fiches statuts** mises à jour
- Médiation Préalable Obligatoire : Signature d'une convention avec le tribunal administratif de Caen, une réunion d'information et **24 conventions en cours** avec les collectivités et établissements publics
- Référent déontologue des élus : **175 collectivités** ont désigné les référents proposés par l'UAMC et le CDG 14



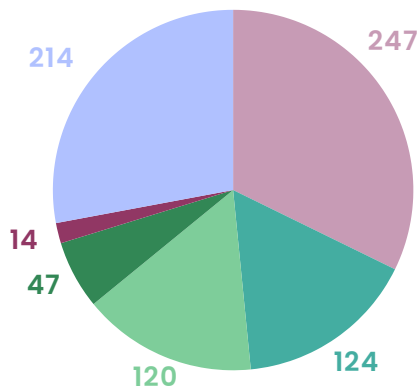
MALADIE & RETRAITE

	2025	2024	Comparaison N-1
Échanges par téléphone et mails	2 536	1 979	+ 28,15%
Rendez-vous avec les collectivités	34	17	+ 100%
Gestion des dossiers individuels retraite sur le site CNRACL			
Simulation de pension	29	90	-67,78%
Liquidation de pension	88	89	=
Compte individuel retraite	15	37	-59,46%

Accusé de réception en préfecture : 014-281400028-20260520-2026-032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

INSTANCES PARITAIRES

	2025	2024	2023
CONSEIL DE DISCIPLINE			
Réunions	7	7	11
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE			
Réunions	3	5	3
<i>5 refus de titularisation & 1 demande de révision de compte rendu d'entretien professionnel</i>			
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE			
Réunions	3	2	2
<i>6 saisines dont 3 dossiers de licenciement pour insuffisance professionnelle</i>			
CALCULS D'ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI			
Nombre de dossiers	25	15	-
COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL			
9 réunions avec dossiers présentés	766	920	744



RÉPARTITION DES 766 SAISINES DU CST

- Dossiers de protection sociale complémentaire
- Suppression de poste
- Demandes régime indemnitaire
- LDG
- Accueil d'apprentis
- Divers

CONSEIL EN ORGANISATION

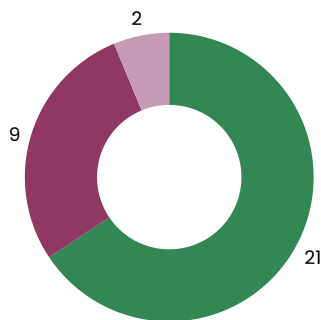
- 1** 1 agent mutualisé avec le CDG 50 depuis le 1^{er} mars 2024. Dans le Calvados, **7 missions engagées** en 2025.
- 2** **64% des interventions** dans les services communaux et **55% des interventions** liées à la refonte d'un organigramme.

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

RGPD

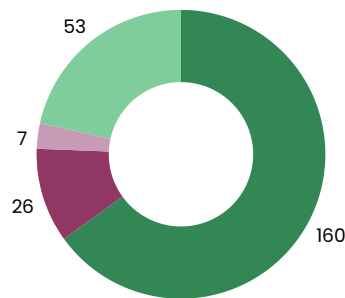
Le CDG 14 est désigné Délégué à la Protection des Données (DPO) pour 246 collectivités et établissements publics.

32 CONVENTIONS SIGNÉES



- Communes
- CCAS
- Syndicats ou autres

246 COLLECTIVITÉS & ÉTABLISSEMENT PUBLICS



- Communes
- Syndicats ou autres
- Communauté de Communes
- CCAS

CYBERSÉCURITÉ

CHIFFRES CLÉS DU CALVADOS EN 2025

- **1 agent mutualisé** avec le CDG 76
- **35 diagnostics** « Mon Aide Cyber de l'ANSSI »
- **27 collectivités** ayant bénéficié de la subvention pour un montant de **17 076,40 €**
- **41 rendez-vous** réalisés
- **2 webinaires de sensibilisation** réunissant près de **200 participants**.

ARCHIVES

CHIFFRES CLÉS EN 2025

- **785 mètres linéaires d'archives** classées dans les collectivités et établissement publics
- **355 mètres linéaires d'archives** éliminées
- **22 interventions** représentant un total de **479 jours de travail**

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-032-DE
Date de transmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

2026, CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT

JANVIER 2026

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU CDG14

La cérémonie des vœux est un moment de rencontre et de partage. Elle permet de revenir sur l'année écoulée, de remercier les engagements de chacun et d'évoquer les projets à venir, dans un esprit de convivialité et de confiance.

FÉVRIER 2026

CAO POUR L'EXTENSION DES LOCAUX

La Commission d'appel d'offres relative à l'extension des locaux constitue une étape clé du projet. Elle permet d'examiner les propositions, de garantir la transparence des choix et d'assurer la sélection de l'offre la plus adaptée aux besoins et aux enjeux du développement.

REFERENTE HANDICAP

Le pôle "prévention, santé et handicap" a le plaisir d'accueillir notre nouvelle référente handicap, dédiée à accompagner les employeurs territoriaux et leurs agents dans toutes les questions liées au handicap.

MARS 2026

ATELIERS DU RÉSEAU DES SGM

Préparer aujourd'hui le mandat de demain ! Ces temps d'échange permettent de passer en revue les éléments essentiels à anticiper afin de garantir une transition sereine et efficace.

FORUM INTER-FONCTION PUBLIQUE

À destination des agents des 3 versants de la fonction publique afin de rencontrer les employeurs et échanger autour de leurs projets de mobilité. En complément des stands, plusieurs ateliers sont proposés.

JUIN 2026

ÉLECTIONS DU CA DU CDG14

Les élections du conseil d'administration du CDG14 constituent un moment clé de la gouvernance. Elles permettent de désigner les représentants, de structurer les orientations à venir et de garantir le bon fonctionnement de l'établissement.

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION QVCT

Proposée par RELYENS, cette formation constitue un levier d'accompagnement essentiel. Elle permet de structurer une démarche adaptée, d'améliorer les conditions de travail et de renforcer durablement la qualité de vie au sein des équipes.

SEPTEMBRE 2026

FORMATION "GERER SON STRESS"

Proposée par Relyens aux agents des collectivités adhérentes au contrat groupe, elle constitue un atout pour le bien-être professionnel.

DÉCEMBRE 2026

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE LA FPT

Les élections professionnelles du 08 décembre 2026 constituent un temps fort de la vie de l'organisation. Elles permettent à chacun de s'exprimer, de choisir ses représentants et de participer activement au dialogue social.

2026/2027

AMÉNAGEMENT & EXTENSION DES LOCAUX CDG 14

Dans le cadre de notre stratégie de développement, nous nous engageons à améliorer les services et à mieux accueillir le public. Un projet d'extension est en cours. Cet aménagement vise à répondre aux besoins actuels de notre territoire.

Projet d'extension et d'aménagement des locaux CDG 14
Date de transmission : 28/05/2026
Date de réception : 28/05/2026

CDGFPT CALVADOS BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M JEAN-PHILIPPE CHARDRON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 15/04/2026

Nomenclature M57
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	29
1 Balance des comptes	Etat III-1 30
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 46
4EME PARTIE : Page des signatures	47

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	698,74
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	4,00
Autres immobilisations incorporelles	39,98	Réserves	3 208,07
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	2 511,52
Terrains	273,74	Résultat de l'exercice	-684,29
Constructions	1 957,61	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	5 738,05
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	385,14	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	377,07	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	1,37	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3 034,91	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	495,12
Stocks		Autres dettes non financières	12,40
Créances	723,90	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	507,53
Trésorerie	2 487,59	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 211,49	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	507,53
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,82
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	6 246,39	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	6 246,39

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		45 958,09	5 980,00	39 978,09	
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		273 737,43		273 737,43	273 737,43
Constructions		2 852 415,81	894 802,92	1 957 612,89	2 052 089,89
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		952 178,04	567 040,60	385 137,44	424 412,21
Immobilisations corporelles en cours		377 070,96		377 070,96	
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		1 372,05		1 372,05	1 372,05
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		4 502 732,38	1 467 823,52	3 034 908,86	2 751 611,58

BILAN (en Euros)

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		262 857,06		262 857,06	447 731,40
Créances sur les redevables et comptes rattachés		401 307,95		401 307,95	172 715,75
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		59 733,91		59 733,91	27 581,11
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		723 898,92		723 898,92	648 028,26
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		2 487 587,14		2 487 587,14	3 104 438,91
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		2 487 587,14		2 487 587,14	3 104 438,91
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		7 714 218,44	1 467 823,52	6 246 394,92	6 504 078,75

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BILAN (en Euros)

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		94 164,59	94 164,59
Fonds globalisés		594 871,37	574 552,23
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		9 706,86	9 706,86
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		4 000,00	4 000,00
RÉSERVES		3 208 072,58	3 208 072,58
REPORT A NOUVEAU		2 511 522,39	3 068 718,95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-684 291,91	-557 196,56
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		5 738 045,88	6 402 018,65

BILAN (en Euros)

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		495 124,05	97 123,00
Dettes fiscales et sociales		4 488,00	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		7 915,77	4 937,10
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		507 527,82	102 060,10
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		507 527,82	102 060,10
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		821,22	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		6 246 394,92	6 504 078,75

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	27,56	24,53
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	5 338,05	5 516,11
Produits des cessions d'actifs		4,00
Autres produits de gestion	1,18	36,47
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	5 366,79	5 581,10
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 519,86	1 511,71
Charges de personnel	4 066,57	3 826,90
Indemnités des élus (et membres du CESR)	81,91	82,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	39,83	17,88
Impôts et taxes	106,41	97,96
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	154,02	142,95
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		4,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	5 968,61	5 683,40

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	82,47	454,68
Autres charges		0,23
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	82,47	454,90
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-684,29	-557,20
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-684,29	-557,20

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		27 559,00	24 525,00	3034.00
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		5 338 051,22	5 516 110,73	-178059.51
Produits des cessions d'actifs			4 000,00	-4000.00
Autres produits de gestion		1 181,62	36 467,30	-35285.68
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		5 366 791,84	5 581 103,03	-214311.19
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 519 863,01	1 511 709,05	8153.96
Charges de personnel		4 066 568,95	3 826 895,32	239673.63
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		2 782 177,35	2 646 623,49	135553.86
Dont charges sociales		1 284 391,60	1 180 271,83	104119.77
Indemnités des élus (et membres du CESR)		81 914,83	82 002,97	-88.14
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		39 833,49	17 883,43	21950.06
Impôts et taxes		106 414,32	97 958,97	8455.35
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		154 016,59	142 945,93	11070.66
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession			4 000,00	-4000.00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		5 968 611,19	5 683 395,67	285215.52
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		82 472,56	454 678,92	-372206.36
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics		82 472,56	454 678,92	-372206.36
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges			225,00	-225.00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		82 472,56	454 903,92	-372431.36
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-684 291,91	-557 196,56	-127095.35
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-684 291,91	-557 196,56	-127095.35

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Résultats budgétaires de l'exercice

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 314 611,20	8 436 402,39	9 751 013,59
Titres de recette émis (b)	174 335,73	5 668 101,32	5 842 437,05
Réductions de titres (c)		36 311,13	36 311,13
Recettes nettes (d = b - c)	174 335,73	5 631 790,19	5 806 125,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	640 050,00	8 436 402,39	9 076 452,39
Mandats émis (f)	443 458,65	6 324 423,78	6 767 882,43
Annulations de mandats (g)	6 144,78	8 341,68	14 486,46
Dépenses nettes (h = f - g)	437 313,87	6 316 082,10	6 753 395,97
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	262 978,14	684 291,91	947 270,05

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	1 138 884,68		-262 978,14		875 906,54
Fonctionnement	2 511 522,39		-684 291,91		1 827 230,48
TOTAL I	3 650 407,07		-947 270,05		2 703 137,02
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 650 407,07		-947 270,05		2 703 137,02

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		200,00	200,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	107 550,00		107 550,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 500,00	-200,00	132 300,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		400 000,00	400 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	240 050,00	400 000,00	640 050,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	240 050,00	400 000,00	640 050,00
TOTAL GENERAL		240 050,00	400 000,00	640 050,00

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	200,00	110,00	110,00		200,00
20	107 550,00	39 978,09		39 978,09	67 571,91
21	132 300,00	26 299,60	6 034,78	20 264,82	112 035,18
23	400 000,00	377 070,96		377 070,96	22 929,04
SOUS-TOTAL	640 050,00	443 458,65	6 144,78	437 313,87	202 736,13
TOTAL	640 050,00	443 458,65	6 144,78	437 313,87	202 736,13
TOTAL GENERAL	640 050,00	443 458,65	6 144,78	437 313,87	202 736,13

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	20 500,00		20 500,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	20 500,00		20 500,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	20 500,00		20 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 226,52		155 226,52
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	155 226,52		155 226,52
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 138 884,68		1 138 884,68
TOTAL GENERAL		1 314 611,20		1 314 611,20

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	20 500,00	20 319,14		20 319,14	180,86
SOUS-TOTAL	20 500,00	20 319,14		20 319,14	180,86
TOTAL	20 500,00	20 319,14		20 319,14	180,86
040	155 226,52	154 016,59		154 016,59	1 209,93
TOTAL	155 226,52	154 016,59		154 016,59	1 209,93
001	1 138 884,68				1 138 884,68
TOTAL GENERAL	1 314 611,20	174 335,73		174 335,73	1 140 275,47

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 524 802,00		1 524 802,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 767 300,00		4 767 300,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 984 073,87		1 984 073,87
67	CHARGES SPECIFIQUES	5 000,00		5 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 281 175,87		8 281 175,87
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 226,52		155 226,52
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	155 226,52		155 226,52
TOTAL GENERAL		8 436 402,39		8 436 402,39

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	1 524 802,00	1 532 550,40	8 341,68	1 524 208,72	593,28
012	4 767 300,00	4 433 635,91		4 433 635,91	333 664,09
65	1 984 073,87	203 956,88		203 956,88	1 780 116,99
67	5 000,00	264,00		264,00	4 736,00
TOTAL	8 281 175,87	6 170 407,19	8 341,68	6 162 065,51	2 119 110,36
042	155 226,52	154 016,59		154 016,59	1 209,93
TOTAL	155 226,52	154 016,59		154 016,59	1 209,93
TOTAL GENERAL	8 436 402,39	6 324 423,78	8 341,68	6 316 082,10	2 120 320,29

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	286 600,00		286 600,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 600 951,00		5 600 951,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 559,00		27 559,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 770,00		9 770,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 924 880,00		5 924 880,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 511 522,39		2 511 522,39
TOTAL GENERAL		8 436 402,39		8 436 402,39

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	286 600,00	267 026,04	2 027,69	264 998,35	21 601,65
70	5 600 951,00	5 372 334,66	34 283,44	5 338 051,22	262 899,78
74	27 559,00	27 559,00		27 559,00	
75	9 770,00	1 181,62		1 181,62	8 588,38
TOTAL	5 924 880,00	5 668 101,32	36 311,13	5 631 790,19	293 089,81
002	2 511 522,39				2 511 522,39
TOTAL GENERAL	8 436 402,39	5 668 101,32	36 311,13	5 631 790,19	2 804 612,20

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
165	Dépôts et cautionnements reçus	110,00	110,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	110,00	110,00	
2031	Frais d'études	4 086,45		4 086,45
2051	Concessions et droits similaires	35 891,64		35 891,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 978,09		39 978,09
21831	Matériel informatique scolaire	6 034,78	6 034,78	
21838	Autre matériel informatique	16 933,02		16 933,02
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 331,80		3 331,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 299,60	6 034,78	20 264,82
2313	Constructions	377 070,96		377 070,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	377 070,96		377 070,96
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	443 458,65	6 144,78	437 313,87
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	443 458,65	6 144,78	437 313,87
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	443 458,65	6 144,78	437 313,87

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	20 319,14		20 319,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	20 319,14		20 319,14
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	20 319,14		20 319,14
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	20 319,14		20 319,14
281311	Bâtiments administratifs	88 300,00		88 300,00
281351	Bâtiments publics	6 177,00		6 177,00
281828	Autres matériels de transport	16 240,49		16 240,49
281838	Autre matériel informatique	36 706,80		36 706,80
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 592,30		6 592,30
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 016,59		154 016,59
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	154 016,59		154 016,59
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	174 335,73		174 335,73

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	583,06		583,06
60612	Énergie - Électricité	19 707,97		19 707,97
60622	Carburants	15 180,54		15 180,54
60623	Alimentation	1 017,80		1 017,80
60628	Autres fournitures non stockées	3 801,01		3 801,01
60631	Fournitures d'entretien	587,06		587,06
60632	Fournitures de petit équipement	6 439,73		6 439,73
6064	Fournitures administratives	12 703,57	3 742,56	8 961,01
6068	Autres matières et fournitures.	131,82		131,82
6132	Locations immobilières	55 663,66		55 663,66
61351	Matériel roulant	4 466,98		4 466,98
614	Charges locatives et de copropriété	4 734,00		4 734,00
61521	Terrains	3 673,26		3 673,26
615221	Bâtiments publics	13 935,98		13 935,98
615228	Autres bâtiments	13 069,40		13 069,40
61551	Matériel roulant	9 069,14		9 069,14
6156	Maintenance	59 226,81		59 226,81
6161	Multirisques	6 327,57		6 327,57
6168	Autres	7 862,36		7 862,36
6182	Documentation générale et technique	19 682,92	1 074,00	18 608,92
6184	Versements à des organismes de formation	16 867,96		16 867,96
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	21 269,99		21 269,99
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	2 389,50	30,00	2 359,50
62268	Autres honoraires, conseils...	38 554,88	973,40	37 581,48
6227	Frais d'actes et de contentieux	540,00		540,00
6228	Divers	40 155,00		40 155,00
6231	Annonces et insertions	3 889,20		3 889,20
6233	Foires et expositions	45,60		45,60
6234	Réceptions	25 875,08	800,00	25 075,08
6236	Catalogues et imprimés	1 468,80		1 468,80
6237	Publications	3 922,60		3 922,60
6238	Divers	7 562,94		7 562,94
6251	Voyages, déplacements et missions	33 137,54	1 696,68	31 440,86
6261	Frais d'affranchissement	20 428,38		20 428,38
6262	Frais de télécommunications	39 512,04		39 512,04
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 330,77		23 330,77

Accusé de réception en préfecture
014-28140028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
62878	A des tiers	275 217,53	25,04	275 192,49
6288	Autres	716 172,24		716 172,24
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 345,71		4 345,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 532 550,40	8 341,68	1 524 208,72
6331	Versement mobilité	53 717,60		53 717,60
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 430,83		13 430,83
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	26 862,29		26 862,29
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	8 057,89		8 057,89
64111	Rémunération principale	937 803,99		937 803,99
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	12 693,45		12 693,45
64113	NBI	14 206,41		14 206,41
64118	Autres indemnités.	320 995,19		320 995,19
64131	Rémunérations	1 366 250,14		1 366 250,14
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	23 989,37		23 989,37
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	25 346,26		25 346,26
64138	Primes et autres indemnités	234 292,64		234 292,64
6417	Rémunérations des apprentis	7 351,52		7 351,52
642	Indemnités de jury soumises à cotisations sociales	9 024,13		9 024,13
6431	Personnel pris en charge	95 222,60		95 222,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	655 062,65		655 062,65
6453	Cotisations aux caisses de retraite	440 109,25		440 109,25
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	66 432,05		66 432,05
6455	Cotisations pour assurance du personnel	67 890,34		67 890,34
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	2 667,00		2 667,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	115,80		115,80
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	4 005,01		4 005,01
64731	Versées directement	9 568,50		9 568,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 164,80		5 164,80
6478	Autres charges sociales diverses	33 376,20		33 376,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 433 635,91		4 433 635,91
65311	Indemnités de fonction	70 535,70		70 535,70
65312	Frais de mission et de déplacement	7 860,84		7 860,84
65313	Cotisations de retraite	3 518,29		3 518,29
657358	Autres groupements	6 821,92		6 821,92
657363	CCAS/CIAS	75 650,64		75 650,64
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	7 948,56		7 948,56

Accusé de réception en préfecture
 014-28140028-20260520-2026-036-DE
 Date de télétransmission : 28/05/2026
 Date de réception préfecture : 28/05/2026

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
65818	Autres	31 576,01		31 576,01
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,19		0,19
65888	Autres	44,73		44,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	203 956,88		203 956,88
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	264,00		264,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	264,00		264,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 170 407,19	8 341,68	6 162 065,51
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	154 016,59		154 016,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 016,59		154 016,59
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	154 016,59		154 016,59
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 324 423,78	8 341,68	6 316 082,10

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	51 330,79		51 330,79
6439	Remboursements sur rémunération du personnel privé d'emploi	215 695,25	2 027,69	213 667,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	267 026,04	2 027,69	264 998,35
706881	Cotisations obligatoires	2 049 410,62		2 049 410,62
706888	Autres	27 147,29		27 147,29
70848	aux autres organismes	2 520 697,58	34 283,44	2 486 414,14
708773	coût lauréat	915,00		915,00
708774	transfert de ressources du CNFPT	617 667,00		617 667,00
708778	autres frais	61 616,20		61 616,20
70878	par des tiers	94 880,97		94 880,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 372 334,66	34 283,44	5 338 051,22
7472	Régions	27 559,00		27 559,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 559,00		27 559,00
75888	Autres	1 181,62		1 181,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 181,62		1 181,62
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 668 101,32	36 311,13	5 631 790,19
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 668 101,32	36 311,13	5 631 790,19

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		83 666,72						83 666,72		83 666,72
10222	F.C.T.V.A.		574 552,23				20 319,14		594 871,37		594 871,37
1022	Sous Total compte 1022		574 552,23				20 319,14		594 871,37		594 871,37
10251	Dons et legs en capital		10 497,87						10 497,87		10 497,87
1025	Sous Total compte 1025		10 497,87						10 497,87		10 497,87
102	Sous Total compte 102		668 716,82				20 319,14		689 035,96		689 035,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		3 208 072,58						3 208 072,58		3 208 072,58
106	Sous Total compte 106		3 208 072,58						3 208 072,58		3 208 072,58
10	Sous Total compte 10		3 876 789,40				20 319,14		3 897 108,54		3 897 108,54
110	Report à nouveau (solde créditeur)		3 068 718,95	557 196,56				557 196,56	3 068 718,95		2 511 522,39
11	Sous Total compte 11		3 068 718,95	557 196,56				557 196,56	3 068 718,95		2 511 522,39
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	557 196,56			557 196,56			557 196,56	557 196,56		0,00
12	Sous Total compte 12	557 196,56			557 196,56			557 196,56	557 196,56		0,00
13411	DGE		9 706,86						9 706,86		9 706,86
1341	Sous Total compte 1341		9 706,86						9 706,86		9 706,86
134	Sous Total compte 134		9 706,86						9 706,86		9 706,86
13	Sous Total compte 13		9 706,86						9 706,86		9 706,86
165	Dépôts et cautionnements reçus					110,00	110,00	110,00	110,00		0,00
16	Sous Total compte 16					110,00	110,00	110,00	110,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		4 000,00						4 000,00		4 000,00
19	Sous Total compte 19		4 000,00						4 000,00		4 000,00
	Total classe 1	557 196,56	6 959 215,21	557 196,56	557 196,56	110,00	20 429,14	1 114 503,12	7 536 840,91		6 422 337,79
2031	Frais d'études					4 086,45		4 086,45		4 086,45	
203	Sous Total compte 203					4 086,45		4 086,45		4 086,45	
2051	Concessions et droits similaires	5 980,00				35 891,64		41 871,64		41 871,64	
205	Sous Total compte 205	5 980,00				35 891,64		41 871,64		41 871,64	
20	Sous Total compte 20	5 980,00				39 978,09		45 958,09		45 958,09	
2111	Terrains nus	272 208,49						272 208,49		272 208,49	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 528,94						1 528,94		1 528,94	
211	Sous Total compte 211	273 737,43						273 737,43		273 737,43	
21311	Bâtiments administratifs	2 649 012,93						2 649 012,93		2 649 012,93	
2131	Sous Total compte 2131	2 649 012,93						2 649 012,93		2 649 012,93	
21351	Bâtiments publics	203 402,88						203 402,88		203 402,88	
2135	Sous Total compte 2135	203 402,88						203 402,88		203 402,88	
213	Sous Total compte 213	2 852 415,81						2 852 415,81		2 852 415,81	
21621	Biens sous-jacents	15 040,00						15 040,00		15 040,00	
2162	Sous Total compte 2162	15 040,00						15 040,00		15 040,00	
216	Sous Total compte 216	15 040,00						15 040,00		15 040,00	

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21828	Autres matériels de transport	129 911,53						129 911,53		129 911,53	
2182	Sous Total compte 2182	129 911,53						129 911,53		129 911,53	
21831	Matériel informatique scolaire					6 034,78	6 034,78	6 034,78	6 034,78		0,00
21838	Autre matériel informatique	641 824,77				16 933,02		658 757,79		658 757,79	
2183	Sous Total compte 2183	641 824,77				22 967,80	6 034,78	664 792,57	6 034,78	658 757,79	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	144 538,92				3 331,80		147 870,72		147 870,72	
2184	Sous Total compte 2184	144 538,92				3 331,80		147 870,72		147 870,72	
2188	Autres	598,00						598,00		598,00	
218	Sous Total compte 218	916 873,22				26 299,60	6 034,78	943 172,82	6 034,78	937 138,04	
21	Sous Total compte 21	4 058 066,46				26 299,60	6 034,78	4 084 366,06	6 034,78	4 078 331,28	
2313	Constructions					377 070,96		377 070,96		377 070,96	
231	Sous Total compte 231					377 070,96		377 070,96		377 070,96	
23	Sous Total compte 23					377 070,96		377 070,96		377 070,96	
275	Dépôts et cautionnements versés	1 372,05						1 372,05		1 372,05	
27	Sous Total compte 27	1 372,05						1 372,05		1 372,05	
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		5 980,00						5 980,00		5 980,00
280	Sous Total compte 280		5 980,00						5 980,00		5 980,00
281311	Bâtiments administratifs		706 400,00				88 300,00	794 700,00		794 700,00	
28131	Sous Total compte 28131		706 400,00				88 300,00	794 700,00		794 700,00	

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281351	Bâtiments publics		93 925,92				6 177,00		100 102,92		100 102,92
28135	Sous Total compte 28135		93 925,92				6 177,00		100 102,92		100 102,92
2813	Sous Total compte 2813		800 325,92				94 477,00		894 802,92		894 802,92
281828	Autres matériels de transport		83 041,76				16 240,49		99 282,25		99 282,25
28182	Sous Total compte 28182		83 041,76				16 240,49		99 282,25		99 282,25
281838	Autre matériel informatique		325 541,37				36 706,80		362 248,17		362 248,17
28183	Sous Total compte 28183		325 541,37				36 706,80		362 248,17		362 248,17
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		98 319,88				6 592,30		104 912,18		104 912,18
28184	Sous Total compte 28184		98 319,88				6 592,30		104 912,18		104 912,18
28188	Autres		598,00						598,00		598,00
2818	Sous Total compte 2818		507 501,01				59 539,59		567 040,60		567 040,60
281	Sous Total compte 281		1 307 826,93				154 016,59		1 461 843,52		1 461 843,52
28	Sous Total compte 28		1 313 806,93				154 016,59		1 467 823,52		1 467 823,52
	Total classe 2	4 065 418,51	1 313 806,93			443 348,65	160 051,37		4 508 767,16	1 473 858,30	4 502 732,38
4011	Fournisseurs		93 781,00	1 178 342,12	1 202 614,21			1 178 342,12	1 296 395,21		118 053,09
401	Sous Total compte 401		93 781,00	1 178 342,12	1 202 614,21			1 178 342,12	1 296 395,21		118 053,09
4041	Fournisseurs d'immobilisations		3 342,00	69 619,69	443 348,65			69 619,69	446 690,65		377 070,96
404	Sous Total compte 404		3 342,00	69 619,69	443 348,65			69 619,69	446 690,65		377 070,96
40	Sous Total compte 40		97 123,00	1 247 961,81	1 645 962,86			1 247 961,81	1 743 085,86		495 124,05

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Redevables	168 619,15		948 035,73	726 389,73			1 116 654,88	726 389,73	390 265,15	
4161	Créances douteuses	4 096,60		8 798,20	1 852,00			12 894,80	1 852,00	11 042,80	
416	Sous Total compte 416	4 096,60		8 798,20	1 852,00			12 894,80	1 852,00	11 042,80	
41	Sous Total compte 41	172 715,75		956 833,93	728 241,73			1 129 549,68	728 241,73	401 307,95	
421	Personnel - Rémunérations dues			2 329 290,98	2 333 778,98			2 329 290,98	2 333 778,98		4 488,00
427	Personnel - Oppositions			105,38	105,38			105,38	105,38		0,00
42	Sous Total compte 42			2 329 396,36	2 333 884,36			2 329 396,36	2 333 884,36		4 488,00
431	Sécurité sociale			1 314 244,71	1 314 244,71			1 314 244,71	1 314 244,71		0,00
437	Autres organismes sociaux			621 218,79	621 218,79			621 218,79	621 218,79		0,00
43	Sous Total compte 43			1 935 463,50	1 935 463,50			1 935 463,50	1 935 463,50		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			91 726,62	91 726,62			91 726,62	91 726,62		0,00
442	Sous Total compte 442			91 726,62	91 726,62			91 726,62	91 726,62		0,00
44312	Recettes - Amiable	47 450,06		551 340,87	449 952,45			598 790,93	449 952,45	148 838,48	
44316	Recettes - Contentieux			9 104,34	4 552,17			9 104,34	4 552,17	4 552,17	
4431	Sous Total compte 4431	47 450,06		560 445,21	454 504,62			607 895,27	454 504,62	153 390,65	
44322	Recettes - Amiable	400,00		197 374,24	89 907,83			197 774,24	89 907,83	107 866,41	
4432	Sous Total compte 4432	400,00		197 374,24	89 907,83			197 774,24	89 907,83	107 866,41	
44332	Recettes - Amiable	183 240,23		43 499,21	226 739,44			226 739,44	226 739,44		0,00
4433	Sous Total compte 4433	183 240,23		43 499,21	226 739,44			226 739,44	226 739,44		0,00

Accusé de réception en préfecture
 014-281400028-20260520-2026-036-DE
 Date de télétransmission : 28/05/2026
 Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44341	Dépenses			2 011,21	2 011,21			2 011,21	2 011,21		0,00
44342	Recettes - Amiable	88 856,41		154 493,44	243 349,85			243 349,85	243 349,85		0,00
44346	Recettes - Contentieux			3 067,79	3 067,79			3 067,79	3 067,79		0,00
4434	Sous Total compte 4434	88 856,41		159 572,44	248 428,85			248 428,85	248 428,85		0,00
44351	Dépenses			4 410,00	6 821,92			4 410,00	6 821,92		2 411,92
44352	Recettes - Amiable	4 465,75		466 817,42	471 283,17			471 283,17	471 283,17		0,00
44356	Recettes - Contentieux			1 600,00				1 600,00		1 600,00	
4435	Sous Total compte 4435	4 465,75		472 827,42	478 105,09			477 293,17	478 105,09		811,92
44371	Dépenses			75 650,64	75 650,64			75 650,64	75 650,64		0,00
4437	Sous Total compte 4437			75 650,64	75 650,64			75 650,64	75 650,64		0,00
44381	Dépenses			309 577,50	309 577,50			309 577,50	309 577,50		0,00
44382	Recettes - Amiable	123 318,95		167 150,78	290 469,73			290 469,73	290 469,73		0,00
4438	Sous Total compte 4438	123 318,95		476 728,28	600 047,23			600 047,23	600 047,23		0,00
443	Sous Total compte 443	447 731,40		1 986 097,44	2 173 383,70			2 433 828,84	2 173 383,70	260 445,14	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			89 128,76	89 128,76			89 128,76	89 128,76		0,00
44	Sous Total compte 44	447 731,40		2 166 952,82	2 354 239,08			2 614 684,22	2 354 239,08	260 445,14	
46711	Autres comptes créditeurs		1 889,10	113 077,69	116 692,44			113 077,69	118 581,54		5 503,85
4671	Sous Total compte 4671		1 889,10	113 077,69	116 692,44			113 077,69	118 581,54		5 503,85
46721	Débiteurs divers - Amiable	23 725,27		360 090,63	326 888,47			383 815,90	326 888,47	56 927,43	

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46726	Débiteurs divers - Contentieux	3 855,84		15 647,01	16 696,37			19 502,85	16 696,37	2 806,48	
4672	Sous Total compte 4672	27 581,11		375 737,64	343 584,84			403 318,75	343 584,84	59 733,91	
467	Sous Total compte 467	27 581,11	1 889,10	488 815,33	460 277,28			516 396,44	462 166,38	54 230,06	
46	Sous Total compte 46	27 581,11	1 889,10	488 815,33	460 277,28			516 396,44	462 166,38	54 230,06	
4712	Virements réimputés		3 048,00	6 535,80	3 487,80			6 535,80	6 535,80		0,00
47138	Autres			2 896 732,23	2 896 753,23			2 896 732,23	2 896 753,23		21,00
4713	Sous Total compte 4713			2 896 732,23	2 896 753,23			2 896 732,23	2 896 753,23		21,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			17 686,59	18 486,81			17 686,59	18 486,81		800,22
47141	Sous Total compte 47141			17 686,59	18 486,81			17 686,59	18 486,81		800,22
4714	Sous Total compte 4714			17 686,59	18 486,81			17 686,59	18 486,81		800,22
4718	Autres recettes à régulariser			1 000,00	1 000,00			1 000,00	1 000,00		0,00
471	Sous Total compte 471		3 048,00	2 921 954,62	2 919 727,84			2 921 954,62	2 922 775,84		821,22
4728	Autres dépenses à régulariser			18 121,66	18 121,66			18 121,66	18 121,66		0,00
472	Sous Total compte 472			18 121,66	18 121,66			18 121,66	18 121,66		0,00
47	Sous Total compte 47		3 048,00	2 940 076,28	2 937 849,50			2 940 076,28	2 940 897,50		821,22
	Total classe 4	648 028,26	102 060,10	12 065 500,03	12 395 918,31			12 713 528,29	12 497 978,41	723 898,92	508 349,04
5118	Autres valeurs à l'encaissement			526,40	421,12			526,40	421,12	105,28	
511	Sous Total compte 511			526,40	421,12			526,40	421,12	105,28	
515	Compte au Trésor	3 102 038,91		5 604 238,02	6 220 583,57			8 706 276,93	6 220 583,57	2 485 693,36	

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51	Sous Total compte 51	3 102 038,91		5 604 764,42	6 221 004,69			8 706 803,33	6 221 004,69	2 485 798,64	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	2 400,00		4 299,15	4 910,65			6 699,15	4 910,65	1 788,50	
541	Sous Total compte 541	2 400,00		4 299,15	4 910,65			6 699,15	4 910,65	1 788,50	
54	Sous Total compte 54	2 400,00		4 299,15	4 910,65			6 699,15	4 910,65	1 788,50	
580	Opérations d'ordre budgétaires			154 016,59	154 016,59			154 016,59	154 016,59		0,00
58	Sous Total compte 58			154 016,59	154 016,59			154 016,59	154 016,59		0,00
	Total classe 5	3 104 438,91		5 763 080,16	6 379 931,93			8 867 519,07	6 379 931,93	2 487 587,14	
60611	Eau et assainissement					583,06		583,06		583,06	
60612	Énergie - Électricité					19 707,97		19 707,97		19 707,97	
6061	Sous Total compte 6061					20 291,03		20 291,03		20 291,03	
60622	Carburants					15 180,54		15 180,54		15 180,54	
60623	Alimentation					1 017,80		1 017,80		1 017,80	
60628	Autres fournitures non stockées					3 801,01		3 801,01		3 801,01	
6062	Sous Total compte 6062					19 999,35		19 999,35		19 999,35	
60631	Fournitures d'entretien					587,06		587,06		587,06	
60632	Fournitures de petit équipement					6 439,73		6 439,73		6 439,73	
6063	Sous Total compte 6063					7 026,79		7 026,79		7 026,79	
6064	Fournitures administratives					12 703,57	3 742,56	12 703,57	3 742,56	8 961,01	
6068	Autres matières et fournitures.					131,82		131,82		131,82	

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
606	Sous Total compte 606					60 152,56	3 742,56	60 152,56	3 742,56	56 410,00	
60	Sous Total compte 60					60 152,56	3 742,56	60 152,56	3 742,56	56 410,00	
6132	Locations immobilières					55 663,66		55 663,66		55 663,66	
61351	Matériel roulant					4 466,98		4 466,98		4 466,98	
6135	Sous Total compte 6135					4 466,98		4 466,98		4 466,98	
613	Sous Total compte 613					60 130,64		60 130,64		60 130,64	
614	Charges locatives et de copropriété					4 734,00		4 734,00		4 734,00	
61521	Terrains					3 673,26		3 673,26		3 673,26	
615221	Bâtiments publics					13 935,98		13 935,98		13 935,98	
615228	Autres bâtiments					13 069,40		13 069,40		13 069,40	
61522	Sous Total compte 61522					27 005,38		27 005,38		27 005,38	
6152	Sous Total compte 6152					30 678,64		30 678,64		30 678,64	
61551	Matériel roulant					9 069,14		9 069,14		9 069,14	
6155	Sous Total compte 6155					9 069,14		9 069,14		9 069,14	
6156	Maintenance					59 226,81		59 226,81		59 226,81	
615	Sous Total compte 615					98 974,59		98 974,59		98 974,59	
6161	Multirisques					6 327,57		6 327,57		6 327,57	
6168	Autres					7 862,36		7 862,36		7 862,36	
616	Sous Total compte 616					14 189,93		14 189,93		14 189,93	

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6182	Documentation générale et technique					19 682,92	1 074,00	19 682,92	1 074,00	18 608,92	
6184	Versements à des organismes de formation					16 867,96		16 867,96		16 867,96	
618	Sous Total compte 618					36 550,88	1 074,00	36 550,88	1 074,00	35 476,88	
61	Sous Total compte 61					214 580,04	1 074,00	214 580,04	1 074,00	213 506,04	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					21 269,99		21 269,99		21 269,99	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					2 389,50	30,00	2 389,50	30,00	2 359,50	
62268	Autres honoraires, conseils...					38 554,88	973,40	38 554,88	973,40	37 581,48	
6226	Sous Total compte 6226					40 944,38	1 003,40	40 944,38	1 003,40	39 940,98	
6227	Frais d'actes et de contentieux					540,00		540,00		540,00	
6228	Divers					40 155,00		40 155,00		40 155,00	
622	Sous Total compte 622					102 909,37	1 003,40	102 909,37	1 003,40	101 905,97	
6231	Annonces et insertions					3 889,20		3 889,20		3 889,20	
6233	Foires et expositions					45,60		45,60		45,60	
6234	Réceptions					25 875,08	800,00	25 875,08	800,00	25 075,08	
6236	Catalogues et imprimés					1 468,80		1 468,80		1 468,80	
6237	Publications					3 922,60		3 922,60		3 922,60	
6238	Divers					7 562,94		7 562,94		7 562,94	
623	Sous Total compte 623					42 764,22	800,00	42 764,22	800,00	41 964,22	
6251	Voyages, déplacements et missions					33 137,54	1 696,68	33 137,54	1 696,68	31 440,86	

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
625	Sous Total compte 625					33 137,54	1 696,68	33 137,54	1 696,68	31 440,86	
6261	Frais d'affranchissement					20 428,38		20 428,38		20 428,38	
6262	Frais de télécommunications					39 512,04		39 512,04		39 512,04	
626	Sous Total compte 626					59 940,42		59 940,42		59 940,42	
6283	Frais de nettoyage des locaux					23 330,77		23 330,77		23 330,77	
62878	A des tiers					275 217,53	25,04	275 217,53	25,04	275 192,49	
6287	Sous Total compte 6287					275 217,53	25,04	275 217,53	25,04	275 192,49	
6288	Autres					716 172,24		716 172,24		716 172,24	
628	Sous Total compte 628					1 014 720,54	25,04	1 014 720,54	25,04	1 014 695,50	
62	Sous Total compte 62					1 253 472,09	3 525,12	1 253 472,09	3 525,12	1 249 946,97	
6331	Versement mobilité					53 717,60		53 717,60		53 717,60	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					13 430,83		13 430,83		13 430,83	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					26 862,29		26 862,29		26 862,29	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					8 057,89		8 057,89		8 057,89	
633	Sous Total compte 633					102 068,61		102 068,61		102 068,61	
6378	Autres impôts, taxes et versements assim					4 345,71		4 345,71		4 345,71	
637	Sous Total compte 637					4 345,71		4 345,71		4 345,71	
63	Sous Total compte 63					106 414,32		106 414,32		106 414,32	
64111	Rémunération principale					937 803,99		937 803,99		937 803,99	

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64112	Supplément familial de traitement et ind					12 693,45		12 693,45		12 693,45	
64113	NBI					14 206,41		14 206,41		14 206,41	
64118	Autres indemnités.					320 995,19		320 995,19		320 995,19	
6411	Sous Total compte 6411					1 285 699,04		1 285 699,04		1 285 699,04	
64131	Rémunérations					1 366 250,14		1 366 250,14		1 366 250,14	
64132	Supplément familial de traitement et ind					23 989,37		23 989,37		23 989,37	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					25 346,26		25 346,26		25 346,26	
64138	Primes et autres indemnités					234 292,64		234 292,64		234 292,64	
6413	Sous Total compte 6413					1 649 878,41		1 649 878,41		1 649 878,41	
6417	Rémunérations des apprentis					7 351,52		7 351,52		7 351,52	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						51 330,79		51 330,79		51 330,79
641	Sous Total compte 641					2 942 928,97	51 330,79	2 942 928,97	51 330,79	2 891 598,18	
642	Indemnités de jury soumises à cotisation					9 024,13		9 024,13		9 024,13	
6431	Personnel pris en charge					95 222,60		95 222,60		95 222,60	
6439	Remboursements sur rémunération du perso					2 027,69	215 695,25	2 027,69	215 695,25		213 667,56
643	Sous Total compte 643					97 250,29	215 695,25	97 250,29	215 695,25		118 444,96
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					655 062,65		655 062,65		655 062,65	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					440 109,25		440 109,25		440 109,25	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					66 432,05		66 432,05		66 432,05	

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6455	Cotisations pour assurance du personnel					67 890,34		67 890,34		67 890,34	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					2 667,00		2 667,00		2 667,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis					115,80		115,80		115,80	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					4 005,01		4 005,01		4 005,01	
645	Sous Total compte 645					1 236 282,10		1 236 282,10		1 236 282,10	
64731	Versées directement					9 568,50		9 568,50		9 568,50	
6473	Sous Total compte 6473					9 568,50		9 568,50		9 568,50	
6475	Médecine du travail, pharmacie					5 164,80		5 164,80		5 164,80	
6478	Autres charges sociales diverses					33 376,20		33 376,20		33 376,20	
647	Sous Total compte 647					48 109,50		48 109,50		48 109,50	
64	Sous Total compte 64					4 333 594,99	267 026,04	4 333 594,99	267 026,04	4 066 568,95	
65311	Indemnités de fonction					70 535,70		70 535,70		70 535,70	
65312	Frais de mission et de déplacement					7 860,84		7 860,84		7 860,84	
65313	Cotisations de retraite					3 518,29		3 518,29		3 518,29	
6531	Sous Total compte 6531					81 914,83		81 914,83		81 914,83	
653	Sous Total compte 653					81 914,83		81 914,83		81 914,83	
657358	Autres groupements					6 821,92		6 821,92		6 821,92	
65735	Sous Total compte 65735					6 821,92		6 821,92		6 821,92	
657363	CCAS/CIAS					75 650,64		75 650,64		75 650,64	

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65736	Sous Total compte 65736					75 650,64		75 650,64		75 650,64	
6573	Sous Total compte 6573					82 472,56		82 472,56		82 472,56	
657	Sous Total compte 657					82 472,56		82 472,56		82 472,56	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					7 948,56		7 948,56		7 948,56	
65818	Autres					31 576,01		31 576,01		31 576,01	
6581	Sous Total compte 6581					39 524,57		39 524,57		39 524,57	
65881	Hébergement et restauration scolaires					0,19		0,19		0,19	
65888	Autres					44,73		44,73		44,73	
6588	Sous Total compte 6588					44,92		44,92		44,92	
658	Sous Total compte 658					39 569,49		39 569,49		39 569,49	
65	Sous Total compte 65					203 956,88		203 956,88		203 956,88	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					264,00		264,00		264,00	
67	Sous Total compte 67					264,00		264,00		264,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					154 016,59		154 016,59		154 016,59	
681	Sous Total compte 681					154 016,59		154 016,59		154 016,59	
68	Sous Total compte 68					154 016,59		154 016,59		154 016,59	
	Total classe 6					6 326 451,47	275 367,72	6 326 451,47	275 367,72	6 316 082,10	264 998,35
706881	Cotisations obligatoires						2 049 410,62		2 049 410,62		2 049 410,62
706888	Autres						27 147,29		27 147,29		27 147,29

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70688	Sous Total compte 70688						2 076 557,91		2 076 557,91		2 076 557,91
7068	Sous Total compte 7068						2 076 557,91		2 076 557,91		2 076 557,91
706	Sous Total compte 706						2 076 557,91		2 076 557,91		2 076 557,91
70848	aux autres organismes					34 283,44	2 520 697,58	34 283,44	2 520 697,58		2 486 414,14
7084	Sous Total compte 7084					34 283,44	2 520 697,58	34 283,44	2 520 697,58		2 486 414,14
708773	coût lauréat						915,00		915,00		915,00
708774	transfert de ressources du CNFPT						617 667,00		617 667,00		617 667,00
708778	autres frais						61 616,20		61 616,20		61 616,20
70877	Sous Total compte 70877						680 198,20		680 198,20		680 198,20
70878	par des tiers						94 880,97		94 880,97		94 880,97
7087	Sous Total compte 7087						775 079,17		775 079,17		775 079,17
708	Sous Total compte 708					34 283,44	3 295 776,75	34 283,44	3 295 776,75		3 261 493,31
70	Sous Total compte 70					34 283,44	5 372 334,66	34 283,44	5 372 334,66		5 338 051,22
7472	Régions						27 559,00		27 559,00		27 559,00
747	Sous Total compte 747						27 559,00		27 559,00		27 559,00
74	Sous Total compte 74						27 559,00		27 559,00		27 559,00
75888	Autres						1 181,62		1 181,62		1 181,62
7588	Sous Total compte 7588						1 181,62		1 181,62		1 181,62
758	Sous Total compte 758						1 181,62		1 181,62		1 181,62

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75	Sous Total compte 75						1 181,62		1 181,62		1 181,62
	Total classe 7					34 283,44	5 401 075,28	34 283,44	5 401 075,28		5 366 791,84
	Total général	8 375 082,24	8 375 082,24	18 385 776,75	19 333 046,80	6 804 193,56	5 856 923,51	33 565 052,55	33 565 052,55	14 030 300,54	14 030 300,54

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2025

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-036-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Page des signatures

03600 - CDGFPT CALVADOS

Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

JEAN Sylvie (1018025292-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFIP DE BASSE-NORMANDIE ET ..., le 22/04/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CDGFPT CALVADOS** pendant l'année 2025 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CHARDRON Jean-Philippe (1013985936-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A CALVADOS, le 22/04/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Compte administratif 2025

CA du 20 mai 2026

Introduction

Depuis 2024, le Compte Financier Unique (CFU) remplace le Compte de Gestion et le Compte Administratif dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Cette réforme vise à simplifier et moderniser la présentation des comptes en fusionnant ces deux documents en un seul, offrant ainsi une vision plus claire et synthétique de la gestion financière

1. Exécution budgétaire

Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Réalisations (mandat émis)
20	Immobilisations incorporelles	39 978,09 €
21	Immobilisations corporelles	20 264,82 €
23	Immobilisations en cours (construction)	377 070,96 €
Total des dépenses réelles d'investissement		437 313,87 €
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		437 313,87 €

1. Exécution budgétaire

Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Réalisations (titres émis)
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 319,14 €
Total des recettes réelles d'investissement		20 319,14 €
Total des recettes d'ordre en investissement		154 016,59 €
Total des Recettes d'investissement de l'exercice		174 335,73 €

Investissement : Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

Intitulés	Fonctionnement
Recettes réalisées	174 335,73 €
Dépenses réalisées	437 313,87 €* - 262 978,14 €
Différence entre les titres et les mandats = Solde des réalisations de l'exercice	
Résultats antérieurs reportés	1 138 884,68 €
Résultat cumulé 2025	875 906,54 €

* En 2025, autofinancement du projet d'extension et de réaménagement du Centre pour un montant de 377 707,76 € correspondant au 1^{er} appel de fonds

2. Exécution budgétaire

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Réalisations (mandat émis)
11	Charges à caractère général	1 524 208,72 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	4 433 635,91 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	203 956,88 €
Total des dépenses de gestion des services		6 227 274,61 €
67	Charges spécifiques	264,00 €
Total des dépenses réelles et mixtes		6 162 065,51 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		154 016,59 €
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 316 082,10 €

2. Exécution budgétaire

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Réalisations (mandat émis)
13	Atténuation des charges	264 998,35 €
70	Prod. Services, domaine, ventes diverses	5 338 051,22 €
74	Dotations et participations	27 559,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 181,62 €
Total des recettes de gestion des services		5 631 790,19 €
Total des recettes réelles et mixtes		5 631 790,19 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 631 790,19 €

Fonctionnement : Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

Intitulés	Fonctionnement
Recettes réalisées	5 631 790,19 €
Dépenses réalisées	6 316 082,10 €
Différence entre les titres et les mandats = Solde des réalisations de l'exercice	- 684 291,91 €
Résultats antérieurs reportés	2 511 522,39 €
Résultat cumulé 2025	1 827 230,48 €



Malgré une quasi-stabilisation des charges à caractère général entre 2024 (1 512 002,81 €) et 2025 (1 524 208,72 €), ainsi qu'une augmentation des charges de personnel et frais assimilés, passées de 4 163 572,99 € en 2024 à 4 433 635,91 € en 2025, les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2025 s'établissent à 6 316 082,10 €, en diminution par rapport à 2024 (6 373 312,05 €).



Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 5 820 115 € en 2024, contre 5 631 790,19 € en 2025, traduisant une diminution des produits de fonctionnement sur l'exercice, et ce malgré le développement des missions du Centre. Cette évolution s'explique notamment par un manque à gagner significatif du service des missions temporaires, dont les recettes ont diminué de 224 101,90 € entre 2024 et 2025.

Cette baisse s'inscrit dans un contexte de fortes contraintes financières pesant sur les collectivités, susceptibles de limiter leur recours au remplacement temporaire des agents. Elle est également accentuée par l'irrégularité des coûts liés aux lauréats et par le nombre annuel de concours organisés, des éléments par nature difficiles à anticiper et à inscrire strictement dans le principe d'annualité budgétaire..



En 2026, l'instauration d'une cotisation additionnelle de 0,10 %, l'ajustement de la cotisation obligatoire de 0,80 % à 0,76 %, le déploiement du socle commun à destination des collectivités non affiliées, ainsi que la cotisation additionnelle spécifique au service de médecine à hauteur de 0,25 %, traduisent un tournant stratégique et assumé en vue de consolider durablement le modèle économique de l'établissement

Ces choix s'accompagnent d'un engagement fort en matière de gestion : l'exercice 2026 s'inscrit par une maîtrise des dépenses de fonctionnement ainsi qu'une dynamique renforcée de facturation et de valorisation des prestations effectivement rendues aux collectivités.

Cette combinaison de leviers, responsabilité dans la dépense et action résolue sur les recettes, constitue une condition essentielle de rétablissement, par paliers, de l'équilibre budgétaire et de la capacité du CDG à poursuivre, dans la durée, un service public de qualité au bénéfice des employeurs territoriaux du Calvados.

3. Affectation de résultat 2024

Un excédent de la section de fonctionnement de :	1 827 230,48
Un excédent de la section d'investissement de :	875 906,54 €

Résultat global positif de clôture :	2 703 137,02 €
---	-----------------------

Proposition de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Affecter l'excédent de fonctionnement, soit 1 827 230,48€ en report à nouveau (002) sur la section de fonctionnement.
- Affecter l'excédent d'investissement, soit 875 906,54 € en excédent d'investissement reporté (001) sur la section d'investissement.

**Avenant à la convention d'adhésion aux applications du GIP informatique des CDG
Année 2026**

ENTRE

Le **Groupelement d'intérêt public Informatique des centres de gestion**, dont le siège est sis 80 rue de Reully à PARIS (75012), représenté par son Président en exercice Monsieur Daniel LEVEL (ci-après, « le **Groupelement d'intérêt public** », « le **GIP** ») ;

ET

Le **Centre de Gestion du Calvados**, dont le siège est sis, représenté par sa Présidente en exercice, dûment habilité par délibération du (ci-après, « le **Centre de gestion** », « le **CDG** ») ;

Etant préalablement exposé que :

La convention constitutive du Groupelement approuvée par arrêté interministériel N° INTB1715923A du 9 juin 2017 publié au JO du 17 juin 2017 précise les missions du GIP informatique des CDG. Elle indique notamment, dans l'article 4, que le GIP a vocation à :

- se substituer aux coopérations informatiques inter-CDG existantes qui le souhaitent après avoir assuré la neutralité financière du transfert ;
- intégrer des applications développées et proposées par l'un ou l'autre des CDG ou CIG au regard de leur intérêt pour l'ensemble des membres, après avoir assuré la neutralité financière de ce transfert.

Les ressources du GIP proviennent de cotisations, pour son fonctionnement administratif, et de contributions volontaires qui correspondent à l'usage individualisé des produits proposés par le GIP. Ainsi seuls les CDG utilisateurs financent l'usage dudit logiciel.

Afin d'être en mesure de préparer et suivre le budget du GIP il est nécessaire de connaître les coûts de fonctionnement et les investissements à réaliser. De même, il est primordial que le GIP puisse indiquer au plus tôt le montant des contributions attendues, par CDG, pour chaque application utilisée.

Enfin dans le cadre du processus de labélisation des applications et en cas d'abandon de l'une d'entre elles, il faut éviter le risque de rupture de service. Si une application est abandonnée, une autre solution doit être proposée, et du temps doit être laissé aux utilisateurs afin de conduire le changement (information des agents, marchés, reprise de données, formation, etc.).

Aussi chaque année, il sera demandé à chaque CDG de s'engager annuellement pour l'année en cours et l'année suivante sur les applications utilisées. Ces deux années correspondent pour l'une à un engagement financier vis-à-vis de nos éditeurs et l'autre pour permettre de migrer éventuellement sur le nouveau produit que proposera le GIP.

Si bien entendu, l'ensemble des CDG ont réussi à migrer avant deux ans, le montant des contributions en sera automatiquement réévalué.

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de compléter la convention d'adhésion aux applications du GIP Informatique des Centres de Gestion datée du, par l'adhésion à des logiciels supplémentaires.

Article 2 : Modification à la liste des adhésions du CDG aux applications

En complément aux applications définies dans la convention d'adhésion aux applications du GIP, le CDG décide d'adhérer pour les deux prochaines années civiles à l'application :

- Hébergement complet d'Agirhe Concours

Les articles 3 et suivants ne sont pas modifiés.

Les conditions de financement de ces applicatifs sont définies à l'article 4 de la convention d'adhésion aux applications du GIP.

La date de prise d'effet et la durée d'utilisation de ces applicatifs sont définies à l'article 5 de la convention d'adhésion aux applications du GIP.

Les conditions de modification ou de résiliation de ces applicatifs sont définies à l'article 6 de la convention d'adhésion aux applications du GIP.

Fait à _____, le _____

Le Président du GIP Informatique des CDG

Fait à _____, le _____

Le Président du CDG 14

Simulation financière

CDG 14 – ENVIRONNEMENT D’HEBERGEMENT DE L’APPLICATION AGIRHE CONCOURS

Date : 12/12/2025 | **Dossier suivi par :** Benoit BUCHHOLZER (benoit.buchholzer@gipcgdg.fr – tél. : 06 31 01 96 67), - Vincent DECAUX (vincent.decaux@gipcgdg.fr)

En complément à l'hébergement mutualisé du site d'inscription et à la maintenance application de l'application, la **prestation d'hébergement de l'application Agirhe Concours** consiste à la mise à disposition sur une machine virtuelle mutualisée de la base de données locale Concours et de l'application Agirhe Concours, accessible pour les gestionnaires concours via un portail web, sans installation nécessaire sur le poste des utilisateurs.

Les CDG utilisateurs contribuent financièrement aux dépenses liées à cet environnement d'hébergement, constituées :

- **de l'acquisition et du renouvellement des licences du portail** permettant l'accès en mode web au logiciel Agirhe Concours. L'achat des licences et leur redistribution est centralisé par le GIPCDG. Il s'agit de licences non nominatives pour des connexions simultanées, ne nécessitant pas de modification en cas d'arrivée ou de départ d'un nouvel agent, avec un renouvellement annuel : prévoir 1 licence pour chaque gestionnaire concours amené à utiliser quotidiennement l'application dans le cadre du suivi d'un concours ou d'un examen et/ou des listes d'aptitude, et 1 licence partagée pour des utilisateurs ayant besoin d'accéder à l'application de manière occasionnelle.
- **de l'hébergement sur des machines virtuelles mutualisées entre CDG**, pris en charge par la société Cegedim Cloud, à la suite d'un appel d'offres attribué en 2023 pour une durée de 4 ans. Les serveurs hébergeant les données sont localisés à Labège (Garonne) et sont agréés HDS (hébergement de données de santé personnelles). L'hébergeur est en charge également de la mise à jour du système d'exploitation du serveur et de la sauvegarde quotidienne des données et leur conservation sur un serveur distinct. Les données hébergées restent la propriété de chaque CDG utilisateur, qui peut demander à tout moment et sans surcoût une extraction de ses informations
- **de l'infogérance applicative de la plate-forme**, réalisée par le GIP Informatique des CDG. Les interventions prises en charge sont l'installation et la mise à jour de l'application, de la base de données, la configuration et la sécurisation des accès au portail applicatif.

Il est recommandé d'acter la décision de l'utilisation de cet environnement d'hébergement par la signature d'un avenant à la convention d'utilisation des logiciels du GIP Informatique des CDG, avec un engagement d'un an minimum.

Prestation	Coût
Coût d'acquisition et renouvellement des licences pour 1 à 2 utilisateurs simultanés connectés : montant récurrent d'une année à l'autre ; coût par licence supplémentaire : 168 € par utilisateur	336 € / an
Coût d'installation , de mise en place de l'environnement : transfert de la base de données locale, paramétrage du portail applicatif et configuration des accès via le dispositif d'authentification centralisée Augia : (montant non récurrent)	156,25 € €
Contribution annuelle à l'hébergement et à l'infogérance de la plate-forme : Le montant est récurrent d'une année à l'autre. Il est calculé selon le coût des serveurs mutualisés et de son infogérance. Il fait l'objet de l'émission d'un titre de paiement annuel dès démarrage de la prestation ; s'agissant d'une prestation intégrée dans l'offre de service interne du GIP, la TVA n'est pas applicable.	<i>Coût 2026 :</i> 675 € / an. Espace disque alloué : 50 Go Coût annuel facturé par Go supplémentaire utilisé : 3€

Pour information, les montants indiqués ci-dessus sont à budgéter en complément des éléments suivants pour l'année 2026 :

- Contribution annuelle à l'hébergement du site d'inscription, au support et à la maintenance évolutive d'Agirhe Concours : 3270 €
- Contribution annuelle à l'hébergement et à la maintenance évolutive du portail Concours-Territorial : 300 €

Le délai d'installation est au maximum de 2 mois après la communication au GIP Informatique des CDG de la décision d'utilisation de l'environnement d'hébergement.

Convention d'adhésion à la prestation RSSI du GIP informatique des CDG

ENTRE

Le **Groupement d'intérêt public Informatique des centres de gestion**, dont le siège est sis 80 rue de Reully à PARIS (75012), représenté par son Président en exercice Monsieur Daniel LEVEL (ci-après, « le Groupement d'intérêt public », « le GIP ») ;

ET

Le **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados**, dont le siège est 2 impasse Initialis 14202 Hérouville Saint-Clair, représenté par son Président en exercice Monsieur Hubert PICARD, dûment habilité par délibération du (ci-après, « le Centre de gestion », « le CDG ») ;

Etant préalablement exposé que :

La convention constitutive du Groupement approuvée par arrêté interministériel N° INTB1715923A du 9 juin 2017 publié au JO du 17 juin 2017 indique que le GIP a pour objet de mutualiser les moyens et toutes solutions informatiques utiles à l'accompagnement des missions légales et réglementaires dévolues à ses membres et, plus généralement, de nouer tout partenariat utile à la satisfaction de cet objet.

Elle précise notamment, dans l'article 4, que le GIP a vocation à :

- Proposer aux CDG et CIG (Centres Interdépartementaux de Gestion) une assistance informatique stratégique et fonctionnelle pour faire évoluer leur propre système d'information en cohérence avec les systèmes d'information des autres CDG et des partenaires de la fonction publique territoriale ;

- **Article 1 : Objet de la convention**

À la demande du CDG, le GIP effectue une mission de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information dans les conditions définies par la présente convention.

- **Article 2 : Étendue des missions**

De manière générale, le GIP interviendra dans les cadres suivants :

Prestation d'accompagnement RSSI

Étapes	Description	Livrables
Analyse des risques du SI	Audit pour chaque service des risques informatiques : <ul style="list-style-type: none"> • Identification des risques • Analyse des risques • Évaluation des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les risques du SI • Grille d'évaluation des risques informatiques et des mesures de sécurité
Réponse aux risques informatiques	En fonction des risques et de leur niveau : <ul style="list-style-type: none"> • Propositions de mesures de sécurité pour renforcer la sécurité du SI • Mise en place de politique ou de procédure afin de renforcer la sécurité du SI • Organisation d'audit de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction ou assistance à la rédaction d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) • Rédaction ou assistance à la rédaction d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA) ou Plan de Continuité d'Activité (PCA) du SI • Charte informatique • Rapport d'audit
Sensibilisation	Sensibilisation, formation et conseil sur les enjeux de la sécurité des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Session de sensibilisation mutualisée destinée aux utilisateurs du système d'information.
Conformité	Pilotage de la conformité NIS2	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation de la conformité • Pilotage des mesures à mettre en œuvre • Plan d'action

Périmètre d'intervention à bon de commande

Les tâches listées ci-dessous pourront faire l'objet d'un devis spécifique sur la base du tarif horaire :

Étapes	Description	Livrables
Sensibilisation à la demande	Sensibilisation, formation et conseil spécifiques sur les enjeux de la sécurité des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Formations en présentiel ou distanciel sur une thématique choisie par le centre de gestion • Support de sensibilisation
Contrôle des sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> □ Revue des contrats de sous-traitance au niveau des mesures de sécurité informatique mises en œuvre par le prestataire Organisation d'audit de sécurité des applications ou 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de clauses contractuelles • Rapport d'audit • Accompagnement à la réalisation d'AIPD pour la conformité CNIL

	des services proposés par les prestataires	
Assistance	En cas d'incident de sécurité, le RSSI assiste le CDG dans sa résolution	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le CDG dans l'analyse de l'incident • Propose des mesures correctives
Expertise technique	Accompagnement du CDG à la configuration d'équipement et la sécurisation technique de l'infrastructure informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité • Fichier de configuration

- **Article 3 : Durée de la convention**

La présente convention est convenue pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature de la convention par le GIP. À échéance, la convention est renouvelable tacitement une fois pour une période de trois (3) ans.

La convention pourra être résiliée à tout moment par l'une des parties. Dans cette hypothèse, un préavis de trois (3) mois à compter de la date de réception de la décision expresse de résiliation par lettre recommandée avec avis de réception est respecté.

- **Article 4 : Modalités d'intervention**

Chaque intervention du GIP peut être réalisée à distance ou sur site en accord avec le CDG.

Les propositions d'intervention hors périmètre d'intervention font l'objet d'un devis émis par le GIP puis d'un bon de commande par le CDG.

Le CDG peut en outre utiliser les outils informatiques (applications, logiciels, etc.) mis à disposition par le GIP dans le cadre de la présente convention.

- **Article 5 : Dispositions financières**

- **5.1 Tarification**

Le CDG participe aux frais d'intervention du GIP selon des tarifs par nombres d'agents ou la tarification horaires fixés et révisés chaque année par délibération de l'Assemblée générale du GIP.

Mission d'accompagnement à la sécurisation des systèmes d'information	Tarif annuel 2026	Catégorie du CDG
Les CDG de moins de 25 agents	4 000 €	
Les CDG de 26 à 50 agents	5 000 €	X
Les CDG de 51 à 100 agents	7 500 €	
Les CDG de 101 à 150 agents	9 000 €	
Les CDG de 151 à 200 agents	15 000 €	
Les CDG de plus de 200 agents	30 000 €	
Prestations hors forfait	Tarif horaire 2026	
Intervention hors forfait	55 €	

Les frais de déplacement et d'hébergement seront soumis au préalable au CDG et refacturés au coût réel.

- **5.2 Révision des tarifs**

Les tarifs sont fixés et révisés chaque année par délibération de l'Assemblée générale du GIP. Les nouveaux tarifs sont applicables de plein droit dès le premier jour de l'année civile suivant la délibération.

- **5.3 Facturation**

La facturation liée à la présente convention sera déposée sur le portail « Chorus Pro » où elle sera accessible au CDG. Les informations ci-après doivent être indiquées au GIP dès la signature de la convention :

- Numéro de SIRET
- Code Service
- Numéro d'engagement juridique (*annuel de préférence*)

- **Article 6 : Condition d'exécution**

- **6.1 Transmission d'informations**

Le CDG s'engage à fournir au GIP toute information qu'il jugera utile pour l'accomplissement des missions.

- **6.2 Moyens matériels**

En cas de déplacement sur site, le CDG s'engage à fournir des locaux d'accueil aux normes d'hygiène, de sécurité et de confidentialité. Le local devra être chauffé et équipé :

- un bureau (mobilier) ;
- un siège de bureau pour l'agent ;
- au moins une chaise visiteur ;
- un accès à internet stable (à haut et bon débit) ;
- des prises de courant ;
- un éclairage adapté.

- **Article 7 : Déontologie et devoir de confidentialité**
- **7.1 Déontologie**

Le GIP peut rejeter toute demande contraire à la législation et à la réglementation en vigueur. Enfin, le GIP ne porte aucun jugement sur la manière dont ont été menées des actions sur lesquelles ils interviennent.

- **7.2 Confidentialité/Discrétion**

Le GIP est tenu à une obligation de discrétion. Celle-ci est acquise durant l'intervention et après l'intervention, même en cas de rupture de la convention en cours d'exécution.

- **Article 8 : Responsabilité**

Les indications données par le GIP se fondent exclusivement sur les informations communiquées par le CDG.

Le GIP n'assume qu'une mission d'assistance et d'accompagnement du CDG. Il se dégage de toute responsabilité concernant les décisions prises par le CDG et de leurs suites. De plus, le GIP ne pourra être tenu pour responsable ou coresponsable des dommages éventuellement causés aux cocontractants ou aux tiers, du fait des décisions adoptées par le CDG.

Enfin, la présente convention n'a ni pour objet ni pour effet d'exonérer le CDG de ses obligations légales et réglementaires.

- **Article 9 : Traitement des données**

Dans le cadre de la présente convention, le CDG agit en qualité de responsable de traitement au sens de l'article 24 du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Le GIP informatique des centres de gestion agit en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD.

9.1 - Traitement sur instruction

Le sous-traitant s'engage à ne traiter les données à caractère personnel qu'aux seules fins de l'exécution de la présente convention et sur instruction documentée du responsable de traitement. Toute instruction contraire au RGPD devra être signalée immédiatement au DPO du centre de gestion.

9.2 - Confidentialité

Le GIP est soumis à une obligation stricte et permanente de confidentialité concernant les données à caractère personnel auxquelles il accède dans l'exercice de ses missions. Cette obligation perdure au-delà de la cessation de la convention.

9.3 - Mesures de sécurité

Conformément à l'article 32 du RGPD, le sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque, notamment le chiffrement des données, gestion des accès selon le principe du moindre privilège.

9.4 - Sous-traitance ultérieure

Tout recours à un sous-traitant ultérieur est subordonné à l'autorisation écrite préalable du responsable de traitement. Le sous-traitant demeure pleinement responsable de la conformité du sous-traitant ultérieur.

9.5 - Violations de données

En cas de violation de données à caractère personnel détectée dans le cadre de la mission, le sous-traitant informe dans les meilleurs délais le Délégué à la protection des données du CDG, afin de permettre, le cas échéant, la notification à la CNIL dans le délai de 72 heures prévu à l'article 33 du

RGPD. Le sous-traitant fournit tous les éléments nécessaires aux responsables de traitement afin de réaliser la notification.

9.6 - Droits des personnes concernées

Le Sous-traitant transmet sans délai au Délégué à la protection des données du CDG toute demande d'exercice de droits (accès, rectification, effacement, portabilité, opposition) reçue de personnes concernées. Il apporte son concours technique à leur traitement.

9.7 - Sort des données en fin de mission

À l'expiration de la convention, le sous-traitant s'engage à restituer ou à détruire de manière sécurisée l'ensemble des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la mission, et à fournir un justificatif de destruction sur demande.

9.8 - Audit et coopération

Le sous-traitant s'engage à coopérer avec le CDG et à fournir toute information nécessaire pour démontrer le respect des obligations du présent article, y compris lors d'audits diligentés par le responsable de traitement ou la CNIL.

9.9 - Coordonnées des délégués à la protection des données :

Coordonnées du délégué à la protection des données du GIP : dpd@cdg22.fr

Coordonnée du délégué à la protection des données du CDG : rgpd@cdg14.fr

- **Article 10 : Dispositions diverses**

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. En cas de contentieux, le litige sera soumis au tribunal administratif de Paris, juridiction territorialement compétente.

Fait en deux exemplaires

Fait à Paris , le

Le Président du GIP Informatique des CDG

Fait à , le

Le Président du CDG



Direction interrégionale Nord
Picardie
5 avenue d'Italie - CS 19015
80094 AMIENS cédex 3

Devis n° 40907260 du 05 mai 2026	
Edité le 05 mai 2026	
Validité du 05 mai 2026 au 30 juin 2029	
Vos références Demande siège CDG14 02.2026 du 5 février 2026 Page 1 sur 2	
Code client UGAP : 14900740	

Suivi commercial
Hafida TEURKI Tel : 03-22-71-02-93 Courriel : hteurki@ugap.fr
Xavier BOSSERT Courriel : xabossert@ugap.fr

À l'attention de :
Mme Nadège DUPONT CGFPT DU CALVADOS

CGFPT DU CALVADOS
2 IMPASSE INITIALIS
14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Madame, Monsieur,
Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le devis relatif à votre demande enregistrée le 05.02.2026. Bien entendu, nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions complémentaires. Nous espérons que ces informations vous seront utiles et permettront l'aboutissement de vos projets dans les meilleures conditions.
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Info : à compter de ce jour, l'Ugap a choisi d'afficher les prix bruts unitaires avec 2, 3 ou 4 décimales si nécessaire.

Adresse de livraison

SIÈGE CDG14
2 IMPASSE INITIALIS
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

Commentaires

Le présent devis affiche un montant annuel. Il correspond au montant des prestations sans tenir compte des révisions de prix mentionnées dans l'article 6.2 des CGE (conditions générales d'exécution) applicables.

L'utilisateur doit prendre connaissance des Conditions générales de vente (CGV) disponibles sur le site Ugap.fr. L'acceptation du présent devis vaut acceptation des CGV pleinement et sans réserve.

Poste	Référence Descriptif	Qté	Prix Brut Unitaire HT	Montant HT Eco contribution	Montant Brut HT	Remise en %	Montant Net HT	Taux TVA	Devise
5	6 012 867 BAT1001783 - EDB récurrente 26305681 EXPRESSION DE BESOIN NMP	1	0,00	0					EUR
Caractéristiques									
	Date de début de prestation			01.07.2026					
	Date de fin de prestation			30.06.2029					
	Superficie totale bâtiment			1.193 m2					
10	6 013 599 Nett locaux forfait prestas récurrent-m2 Prestations récurrentes forfait au m²	1	12 337,42	0	12 337,42		12 337,42	20,00	EUR
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 014-281400028-20260520-2026-043-DE Date de télétransmission : 28/05/2026 Date de réception préfecture : 28/05/2026 </div>									



**Devis n° 40907260
du 05 mai 2026**

Edité le 05 mai 2026

Validité du 05 mai 2026 au 30 juin 2029

Vos références Demande siège CDG14 02.2026
du 5 février 2026

Page 2 sur 2

Code client UGAP : 14900740

Poste	Référence Descriptif	Qté	Prix Brut Unitaire HT	Montant HT Eco contribution	Montant Brut HT	Remise en %	Montant Net HT	Taux TVA
20	6 013 670 Nett locaux prestas ponct vitrerie-m2 Prestations ponctuelles de vitrerie au m²	1	809,22	0	809,22		809,22	20,00
30	6 013 671 Nett locaux prestas ponct-m2 Prestations ponctuelles au m²	1	3 122,54	0	3 122,54		3 122,54	20,00
40	6 013 673 Nett locaux prestas ponct-unité Prestations ponctuelles à l'unité	1	157,68	0	157,68		157,68	20,00
50	6 013 674 Nett locaux prestas ponct- demi-journée Prestations ponctuelles à la demi-journée	1	2 404,04	0	2 404,04		2 404,04	20,00
60	6 013 676 Nett locaux prestas ponct-km Prestations ponctuelles - km	1	1 079,57	0	1 079,57		1 079,57	20,00
70	6 013 677 Nett locaux prestas conso sani-forf mens Consommables sanitaires - Forfait mensuel	1	1 954,11	0	1 954,11		1 954,11	20,00
80	6 013 679 Nett locaux mise à dispo matériel-jrnée Mise à disposition de matériel à la journée	1	270,65	0	270,65		270,65	20,00
90	6 013 680 Nett locaux mise à dispo matériel-mois Mise à disposition de matériel au mois	1	2 685,06	0	2 685,06		2 685,06	20,00

Taux TVA	Total Brut HT	Total Net HT	Total TVA	Total TTC
20,00	24 820,29	24 820,29	4 964,06	29 784,35

Total Brut HT	Total Remise HT	Total Net HT	Total TVA	Total TTC
24 820,29	0,00	24 820,29	4 964,06	29 784,35

IMPORTANT: Les conditions générales de vente sont disponibles sur notre site ugap.fr

☑ **Connectez-vous sur ugap.fr afin de consulter nos offres, réaliser vos devis et vos commandes, consulter les conditions de SAV**

☑ **Nouveauté : Accédez à toutes vos factures et avoirs depuis un espace dédié sur ugap.fr.**

Ce devis a été établi au regard de la situation financière connue à ce jour.

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20260520-2026-043-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026